



PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 (CFU)

Budget principal et budgets annexes

Commission finances du 24 février 2026

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

SOMMAIRE

I – BUDGET PRINCIPAL	p. 4
1. Résultats 2025	p. 4
2. Restes à réaliser 2025 reportés sur l'exercice 2026.....	p. 4
3. Section de fonctionnement	p. 5
3.1. Recettes de fonctionnement	p. 5
3.2. Dépenses de fonctionnement	p. 12
4. Section d'investissement	p. 18
4.1. Ressources d'investissement	p. 18
4.2. Emplois d'investissement	p. 20
II - BUDGETS ANNEXES	p. 23
1. Budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères	p. 23
2. Budget annexe gestion des rivières	p. 25
3. Budget annexe aérodrome	p. 27
4. Budget annexe eau potable.....	p. 31
5. Budget annexe assainissement.....	p. 37
6. Budget annexe zone d'activités Altaïr à Biscarrosse.....	p. 41
7. Budget annexe zone d'activités Achernar à Ychoux	p. 41
8. Budget annexe zone d'activités Alhena à Sanguinet	p. 42
9. Budget annexe zone d'activités La Mountagnotte à Biscarrosse	p. 43
10. Budget annexe zone d'activités La Calle à Parentis-en-Born	p. 44
III - RESULTATS CONSOLIDES	p. 45

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire M57.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'effectue soit par :

- Consultation sur place au service finances de la communauté de communes des Grands Lacs
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse suivante : secretariat.general@ccgrandslacs.fr
- Envoi par courrier postal sur demande écrite

Pour ce qui concerne les représentants communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L.2121-12 du CGCT.

I - BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le CFU 2025 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire en date du 11 février 2025
- Le vote du budget primitif 2025 lors de la séance du 1^{er} avril 2025
- Les décisions modificatives adoptées les 17 juin – 7 octobre – 9 décembre 2025

1. Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	2	2	3	=1+2+3
fonctionnement	3 664 917,20 €	4 197 497,16 €	- €	7 862 414,36 €
investissement	- 2 432 839,14 €	1 351 448,44 €	- 2 296 108,34 €	- 3 377 499,04 €
Total	1 232 078,06 €	5 548 945,60 €	- 2 296 108,34 €	4 484 915,32 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 4 484 915.32 € compte tenu des résultats suivants, par section :

- Un excédent de 7 862 414.36 € de la section de fonctionnement
- Un déficit de 3 377 499.04 € de la section d'investissement

Il faut souligner que le résultat de la section de fonctionnement couvre l'intégralité du besoin de financement issu des résultats de clôture de l'année 2025.

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- Les écarts éventuels liés aux taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépenses, exécution supérieure aux prévisions en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doivent être abordés les budgets des collectivités.
- La non-exécution pendant l'exercice du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » prévu au budget, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur. A titre d'information, le montant inscrit s'élève à 4 892 538.40 € contre 3 814 405,76 € en 2024, 2 877 956,06 € en 2023 et 2 300 882,63 € en 2022.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du CFU, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives et leur représentativité dans la section, tant en dépenses qu'en recettes. Dans cette analyse, il est également constaté l'évolution des dépenses et recettes des deux dernières années.

2. Restes à réaliser 2025 reportés sur l'exercice 2026

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 2 774 539.59 € et en recettes à 478 431.25 €. Ils s'établissent comme suit :

Libellé		Dépenses	Recettes
Pistes cyclables		26 430,00 €	
Ychoux	Aménagement Vieux Bourg	13 080,00 €	
	Aménagement PC	13 350,00 €	
Voies nouvelles		885 869,62 €	
Biscarrosse	Rues Judée/Hébrard	113 397,59 €	
	Latécoère	585 973,38 €	
	Voie verte rond point Nord	572,53 €	
Ychoux	Rue du Vieux Bourg	2 280,00 €	
Parentis-en-Born	Brémontier	39 465,00 €	
	Aménagement fenêtre lacustre	23 686,03 €	
	Aménagement centre ville	49 739,10 €	
	Parking du lycée	70 755,99 €	
Renforcement voirie 2025		51 378,60 €	
Biscarrosse	Rue Marcet	51 378,60 €	
Opérations sous mandat		478 431,25 €	
Biscarrosse	rond point Nord	449 623,25 €	
Biscarrosse	parking école de musique/imp. M. Moine	28 808,00 €	
Aménagements divers		1 332 430,12 €	
	Bâtiment CIAS - Biscarrosse	6 291,43 €	
	Postes PMR	40 944,00 €	
	Création itinéraires cyclables Sanguinet	18 570,00 €	
	Aire accueil GDV Bisca et Sanguinet	559 680,52 €	
	Equipements services	96 825,76 €	
	ZAC Quartier gare Ychoux	59 130,00 €	
	Siège centre administratif	23 051,04 €	
	Pôle aéronautique	293 534,54 €	
	Maison de l'eau et environnement	33 091,83 €	
	Gestion du trait de côte	201 311,00 €	
	RECETTES		
opérations afférentes à l'emprunt			
Opérations sous mandat			478 431,25 €
Biscarrosse	rond point nord		449 623,25 €
Biscarrosse	parking école de musique/imp. M. Moine		28 808,00 €
TOTAL		2 774 539,59 €	478 431,25 €

3. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2025 de la section de fonctionnement atteint 4 197 497.16 € (4 242 947,58 € en 2024). Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

3.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 15 875 746.74 € soit 69.74 % du total des recettes du CFU 2025. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
013	Atténuations de charges	63 816,82 €	89 612,62 €	67 000,00 €	93 449,64 €	0,59%
70	Produits des services	31 247,84 €	27 565,38 €	10 000,00 €	22 391,22 €	0,14%
73	Impôts et taxes	12 802 352,51 €	13 635 739,99 €	12 138 600,00 €	13 336 401,08 €	84,00%
74	Dotations et subventions	1 921 912,44 €	2 262 342,65 €	1 973 600,00 €	2 371 294,01 €	14,94%
75	Autres produits de gestion	79 406,58 €	83 099,78 €	31 000,00 €	51 953,27 €	0,33%
77	Produits exceptionnels	1 969,92 €	13 245,37 €	- €	- €	0,00%
78	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	257,52 €	0,00%
TOTAL		14 900 706,11 €	16 111 605,79 €	14 220 200,00 €	15 875 746,74 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution positif 3 664 917.20 €

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 111,64 % inférieur à celui de l'année passée (117,17 %).

Le dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines ».

▪ Chapitre 73 – impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire s'élève à 13 336 401.08 € et représente à lui seul 84 % des recettes de fonctionnement. Le taux de réalisation d'exécution est de 109,87 %. Ce chapitre est en baisse de 299 338.91 € par rapport au compte administratif 2024 soit - 2.20 %.

Il est rappelé que les taux d'imposition sont restés identiques à ceux de 2024 pour l'ensemble de la fiscalité : cotisation foncière des entreprises (28,26 %) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (2,90 %). Quant au taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il est le même que celui appliqué en 2020 sur les résidences principales, à savoir 10,00 %

L'exercice fiscal 2025 fait apparaître une évolution contrastée de la fiscalité, caractérisée par une augmentation des taxes suivantes :

- ✓ La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 554 358,00 € soit + 13 844,00 € (+ 2,56 %)
- ✓ La fraction de TVA compensant la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) : 4 563 581,00 € soit + 12 222,00 € (+ 0,27 %).
- ✓ Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été remplacée en totalité par la fraction de TVA au titre de la CVAE : 1 226 764 € + RS de 15 796 €, soit 1 242 560.00 €, soit + 18 251 € (+ 1.49%).
- ✓ Imposition forfaitaire des entreprises (IFER) : 693 188 € soit + 26 753,00 € (+ 4.01 %)
 - Transformateurs Electriques : 100% à l'EPCI
 - Gaz et autres Hydrocarbures (Canalisations) : 50% à l'EPCI // 50% au Département
 - Stations Radioélectriques : 2/3 EPCI // 1/3 Département
 - Centrales Photovoltaïques ou Hydrauliques

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Pour cette dernière composante (Centrales Photovoltaïques), la répartition dépend de la date d'installation de la centrale :

- Centrales installées avant le 1er janvier 2023 : 50% à l'EPCI // 50 % au Département
- Centrales installées à compter du 1er janvier 2023 : 50% à l'EPCI // 30% au Département // 20% à la Commune

La commune perçoit pour les installations « récentes » une part perçue auparavant par le Département.

Sur délibération de l'EPCI, il est possible que les 20% perçus par les Communes soient perçus par l'EPCI pour passer à du 70% EPCI et 30% Département.

Sur les Grands Lacs, seule la commune d'Ychoux a perçu de l'IFER, en 2025 à hauteur de 236,60€ pour des panneaux en toiture de 334 kW (Arkolia Invest 86 route de Lavigne à partie Sud de la Zone Industrielle).

- ✓ Taxe Gémapi : l'exercice 2025 voit la troisième année d'instauration de cette taxe. Le produit voté par l'assemblée délibérante lors de sa séance du 1^{er} avril 2025 s'établit à 300 000,00 € pour l'année en cours. L'encaissement réel s'élève à 300 496,00 €, auquel il faut rajouter 2 590 € de rôle supplémentaire, soit 303 086,00 €, contre 300 352,00 € en 2024 et 300 089,00 € en 2023. La perception de cette taxe est conditionnée au vote du produit attendu à chaque budget primitif.

Et par une diminution des taxes suivantes :

- ✓ La taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 1 843 077,00 € soit une diminution de 102 734 € (- 5.28 %).

nombre	2023	2024	2025	évolution 2024/2025
redevables	5 382	5 350	4 726	-11,66%
appartements taxés	1 731	1 629	1 370	-15,90%
maisons taxées	3 651	3 721	3 356	-9,81%

Le nombre de logements taxés est de 4 726. La répartition par commune s'établit comme suit :

Communes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Biscarrosse	3624	3636	3875	3995	4002	3516	-12,14%
Gastes	153	158	158	164	170	150	-11,76%
Lüe	64	66	64	69	66	60	-9,09%
Parentis-en-Born	253	264	309	328	312	265	-15,06%
Ste Eulalie en Born	189	187	187	185	196	175	-10,71%
Sanguinet	496	498	518	535	506	480	-5,14%
Ychoux	92	101	92	106	98	80	-18,37%
Total	4871	4910	5203	5382	5350	4726	-11,66%

Le nombre de redevables de la THRS a baissé de 11,66 %. Ce phénomène est remarqué sur l'ensemble du territoire national.

L'application *Gérer mes biens immobiliers*, ouverte au grand public en 2023, devait permettre de fiabiliser l'occupation réelle des locaux des locaux puisque les propriétaires devaient désigner les occupants et tout changement de situation.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Dans la réalité, de très nombreux dysfonctionnements et défaillances sont apparus. Énormément de propriétaires n'ont pas fait les déclarations qu'ils devaient faire ou n'ont pas pu corriger celles qui leur étaient proposées ce qui a entraîné, pour 2023 et 2024, un nombre de contribuables THRS bien trop important.

Les dégrèvements (à la charge de l'Etat) se sont élevés à 1,306 milliard d'€. Ce montant est passé inaperçu pour les collectivités puisqu'il leur a été versé par l'Etat.

Même si ces défaillances constituent la cause principale de cette baisse, il convient également de rajouter sur le territoire des Grands Lacs l'impact des majorations de THRS qui ont été votées par les communes.

Pour 2025, à l'exception d'Ychoux, toutes les communes ont délibéré pour la majoration maximale à 60% (pour rappel en 2024, Biscarrosse ne l'avait pas voté et Sanguinet était à 16%).

Si cela, à lui seul, ne permet pas de transformer des Résidences Secondaires en Résidences Principales, il n'est pas impossible que certains contribuables, au vu du montant supplémentaire à payer, aient joué sur le statut de leur bien pour ne plus être considéré comme Résidence Secondaire...

- ✓ La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 128 287,00 soit - 4 700 € (- 3,53 %)
- ✓ Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 2 599 966,00 € soit - 76 932,00 € (- 2.87 %)

Cette baisse sur les contributeurs hors bases minimum s'explique principalement par :

- A Parentis-en-Born, la cessation d'Activité Imerys Diatomite St Bauzile & Riom le 1^{er} octobre 2024 et son remplacement par Chemviron Parentis SAS. En tant que nouveau contribuable, ce dernier n'est taxé qu'à moitié la 1^{ère} année (contribuable 2024 : 114 767€ /contribuable 2025 : 58 392 € soit un différentiel de - 56 375€)
 - A Parentis-en-Born, la cession par vente (35 000€) de Gestion Résidence Aouchet Pousset le 18 mars 2024 à Vacancéole couplée à une réduction du nombre de locaux taxés (Contributions 2024 : 17 356€ + 8 678€ / Contribution 2025 : 16 402€/ Différentiel -9 632€)
 - A Ychoux, la réduction importante de la base taxable de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés (Contribuable 2024 : 26 908€ / Contribuable 2025 : 394€ soit un différentiel de -26 514€)
- ✓ Taxe de séjour : quatrième année de perception par la communauté de communes pour cinq communes sur sept (Gastes, Luë, Parentis-en-Born, Sainte Eulalie-en-Born, Ychoux) pour un montant total de 704 724.42 € (687 155.51 € en 2024). Il convient d'y retrancher la part départementale à hauteur de 47 402.62 € et la part fléchée pour la société Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (SGPFSO) à hauteur de 172 826.69 €, soit un total de 484 495.11 €. La répartition de la taxe s'établit comme suit :

Type d'hébergement	nombre d'hébergeurs	Taux de représentativité	montant appelé (hors part départementale et SGPFSSO)	Taux de représentativité
Campings	13	17,33%	381 459,82 €	78,73%
Meublés de tourisme classés	46	61,33%	2 459,73 €	0,51%
Hôtel	4	5,33%	5 958,69 €	1,23%
Meublés de tourisme non classés	2	2,67%	414,65 €	0,09%
Chambres d'hôtes	6	8,00%	292,97 €	0,06%
Plateformes de réservation	4	5,33%	93 909,25 €	19,38%
TOTAL	75	100,00%	484 495,11 €	100,00%

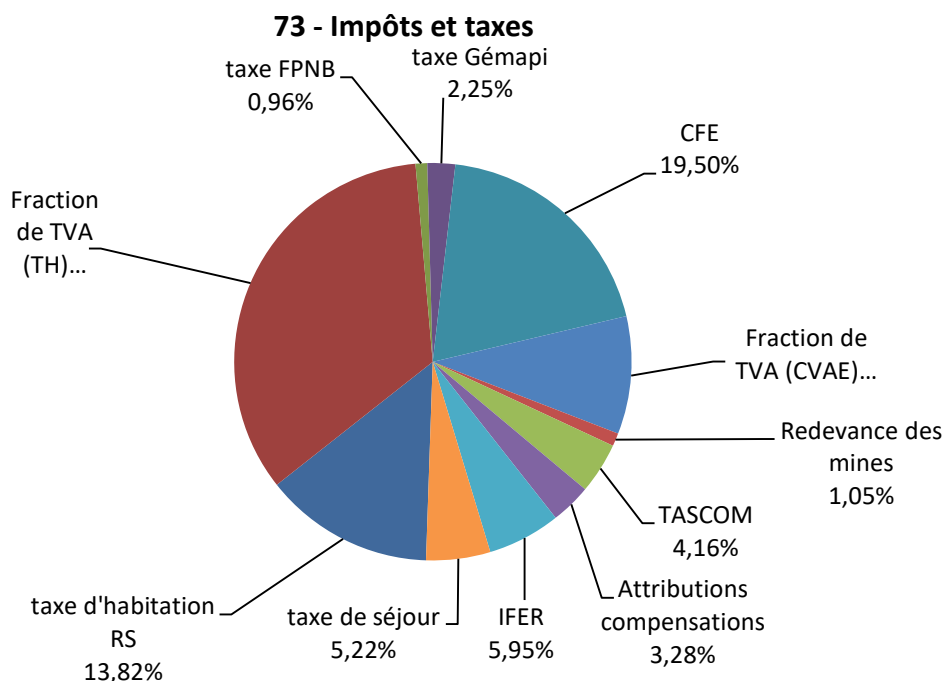
Le produit a baissé de 202 660,40 € (hors part Société du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest et part départementale) par rapport à la troisième année de mise en place de la taxe de séjour au sein de l'intercommunalité (- 29.49 %). Cependant, en 2024, des régularisations couvrant deux années avaient été réalisées pour les plateformes de réservations (Abritel, Adevida, Airbnb, Booking, Gites de France, Greengo, Holidu) pour 131 950,84 €, et pour les aires de camping-car pour 16 000,09 €, soit un total de 147 950,93 €.

Il est rappelé que depuis 2025 toutes les natures d'hébergement sont assujettis à la taxe de séjour au réel, hormis les terrains de campings, les terrains de caravanes ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, qui sont assujettis à la taxe de séjour forfaitaire.

Depuis 2021, l'évolution des impôts et taxes s'établit comme suit :

Produit	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
taxe d'habitation sur RS	1 598 499,00 €	1 707 852,00 €	1 900 571,00 €	1 945 811,00 €	1 843 077,00 €
Fraction de TVA (TH)	4 040 831,00 €	4 435 134,00 €	4 511 945,00 €	4 551 359,00 €	4 563 581,00 €
taxe FPNB	114 957,00 €	119 503,00 €	134 504,00 €	132 987,00 €	128 287,00 €
CFE	2 279 149,00 €	2 335 005,00 €	2 545 489,00 €	2 676 898,00 €	2 599 968,00 €
Fraction TVA (CVAE)	1 087 338,00 €	1 104 047,00 €	1 222 190,00 €	1 224 309,00 €	1 278 963,00 €
TASCOM	462 527,00 €	433 691,00 €	503 587,00 €	540 514,00 €	554 358,00 €
IFER (y compris rôles supplémentaires)	460 290,00 €	538 793,00 €	742 512,00 €	901 116,00 €	792 922,00 €
Taxe Gémapi	- €	- €	300 089,00 €	300 352,00 €	300 496,00 €
Redevance communale des mines	- €	- €	- €	- €	139 933,00 €
Taxe de séjour	- €	381 305,85 €	516 424,30 €	937 352,78 €	696 781,12 €
Attributions compensation	493 100,11 €	425 041,21 €	425 041,21 €	425 041,21 €	438 034,96 €
Total	10 536 691,11 €	11 480 372,06 €	12 802 352,51 €	13 635 739,99 €	13 336 401,08 €

La répartition des recettes de ce chapitre s'établit comme suit :



▪ **Chapitre 74 – dotations et subventions**

Ce chapitre budgétaire totalise 2 371 294.01 € et représente 14,04 % des recettes de fonctionnement. Le principal élément concernant ce chapitre est une augmentation de 108 951.36 € par rapport au compte administratif 2024 soit 17,71 %.

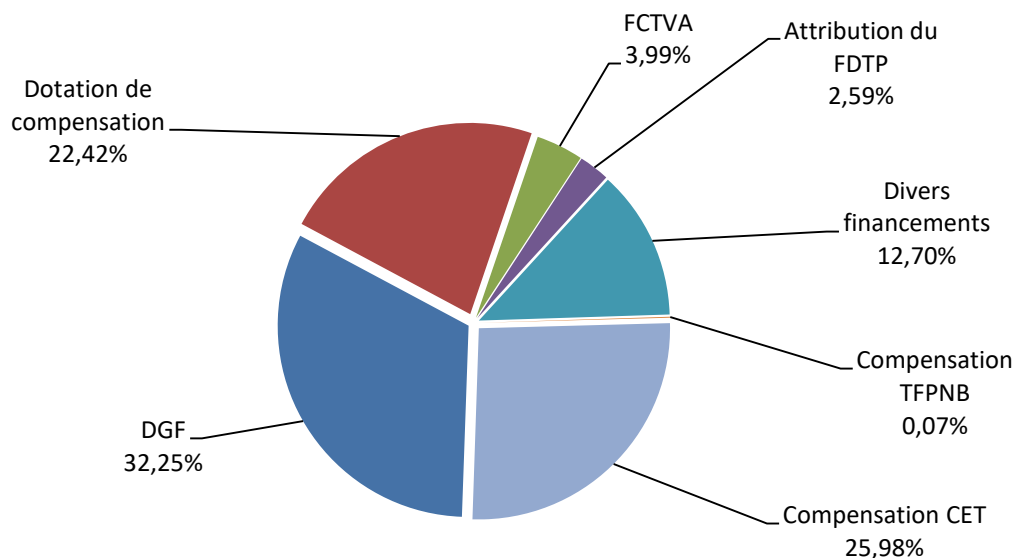
Produit	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
DGF	617 051,00 €	620 228,00 €	618 317,00 €	702 742,00 €	764 752,00 €
Dotation de compensation	584 878,00 €	564 218,00 €	560 942,00 €	551 659,00 €	531 627,00 €
FCTVA	118 080,67 €	102 371,08 €	88 899,35 €	135 539,01 €	94 538,90 €
Attribution du FDTP	19 924,60 €	18 451,25 €	20 517,09 €	76 739,82 €	61 381,50 €
Compensation exo TH RS	- €	- €		- €	283,00 €
Compensation exo CET	488 042,00 €	537 119,00 €	570 219,00 €	615 414,00 €	616 142,00 €
Compensation exo TF	1 138,00 €	1 198,00 €	1 278,00 €	1 451,00 €	1 608,00 €
Divers financements	- €	- €	- €	178 797,82 €	300 961,61 €
Total	1 829 114,27 €	1 843 585,33 €	1 860 172,44 €	2 262 342,65 €	2 371 294,01 €

Les divers financements concernent :

- ✓ Solde subvention Fonds Européens agricoles « loisirs/tourisme » : 195 156.68 €
- ✓ La mise à disposition de service auprès du SCOT du Born : 40 000,00 €
- ✓ Allocations CAF aire de GDV de Parentis en Born : 26 544.89 €
- ✓ Le poste de la conseillère numérique, versé par France Service : 20 438.00 €
- ✓ Subvention DREAL, Natura 2000 développement rural : 15 582.04 €
- ✓ Les Grands Lacs à vélo : 3 240.00 € versés par des entreprises Sade, EP, Vermilion, Chemviron France, CGETP

La répartition des recettes de ce chapitre s'établit comme suit :

74 - Dotations et subventions



Autres chapitres ayant des taux de représentativité à la marge :

▪ Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre budgétaire s'établit à 93 449.64 € et représente 0,59 % des recettes de fonctionnement. Il tient compte notamment :

- ✓ des remboursements sur rémunérations par l'assurance statutaire pour 74 644.43 €
- ✓ Des remboursements sur autres charges liés à la prise en charge de la part salariale de titres repas pour 18 805.21 €

▪ Chapitre 70 – produits des services

Ce chapitre budgétaire est de 22 391.22 € et représente 0,14 % des recettes de fonctionnement. Il tient compte :

- ✓ des encaissements pour occupation aire de gens de voyage par la société SNS pour 15 675 €
- ✓ des remboursements de charges à caractère général (occupation et entretien de bureaux, fluides, fournitures administratives) du budget du syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born pour un montant total de 3 940.86 € ainsi que des budgets annexes à autonomie financière de l'eau potable et de l'assainissement pour 1 590.29 €.
- ✓ des frais de recouvrement au titre de la taxe de séjour 2024 pour 1 185.07 €

▪ Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre budgétaire se porte à 51 953.27 € et représente 0,33 % des recettes de fonctionnement. Il voit l'enregistrement :

- ✓ des revenus immobiliers pour 28 807.60 € correspondants aux loyers des baux dans le cadre du transfert des zones d'activités portuaires sur le secteur de Maguide à Biscarrosse
- ✓ des produits divers de gestion incluant la contribution des budgets gérés par la structure : syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born (5 066.00 €), budgets annexes assainissement (364.05 €) et eau potable (364.05 €) ainsi que le prélèvement à la source pour les agents de la collectivité
- ✓ des produits du photovoltaïque (2 471.50 €)
- ✓ des frais de recouvrement liés à la dette GDV et remboursements divers (SFR, EDF, Allianz)

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

▪ **Chapitre 78 – produits exceptionnels**

Ce chapitre budgétaire tient uniquement compte d'une reprise de provisions pour 257.52 €.

3.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 11 678 249.58 €. Elles représentent 67,83 % du total des dépenses du compte financier unique 2025. Le détail des dépenses de fonctionnement s'établit comme suit :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
011	Charges à caractère général	1 540 463,96 €	1 508 322,06 €	2 371 190,00 €	1 734 353,46 €	14,85%
012	Charges du personnel	1 347 442,00 €	1 571 904,78 €	1 945 100,00 €	1 891 440,84 €	16,20%
014	Atténuation de produits	4 529 361,55 €	4 839 423,47 €	4 736 200,00 €	4 600 988,28 €	39,40%
65	Autres charges de gestion courante	3 269 855,20 €	3 683 215,13 €	3 532 688,80 €	3 100 975,23 €	26,55%
66	Charges financières	154 405,65 €	136 614,80 €	125 000,00 €	91 404,55 €	0,78%
67	Charges exceptionnelles	857,58 €	467,27 €	500,00 €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions	- €	20 083,49 €	22 800,00 €	389,96 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	114 684,41 €	108 627,21 €	259 100,00 €	258 697,26 €	2,22%
TOTAL		10 957 070,35 €	11 868 658,21 €	12 992 578,80 €	11 678 249,58 €	100,00%

(1) hors prélèvement en faveur de la section d'investissement de 4 892 538.40 €

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 89.88 % si l'on exclut le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » qui est sans exécution budgétaire. Le taux de réalisation est légèrement inférieur au compte administratif 2024 (92,80 %).

▪ **Chapitre 011 – charges à caractère général**

Ce chapitre budgétaire totalise 1 734 353.46 € et représente 14,85 % des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une hausse de 226 031.40 €, soit 14.99 % par rapport à l'année 2024 et atteint un taux de réalisation de 73.14 %. Il s'agit du quatrième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

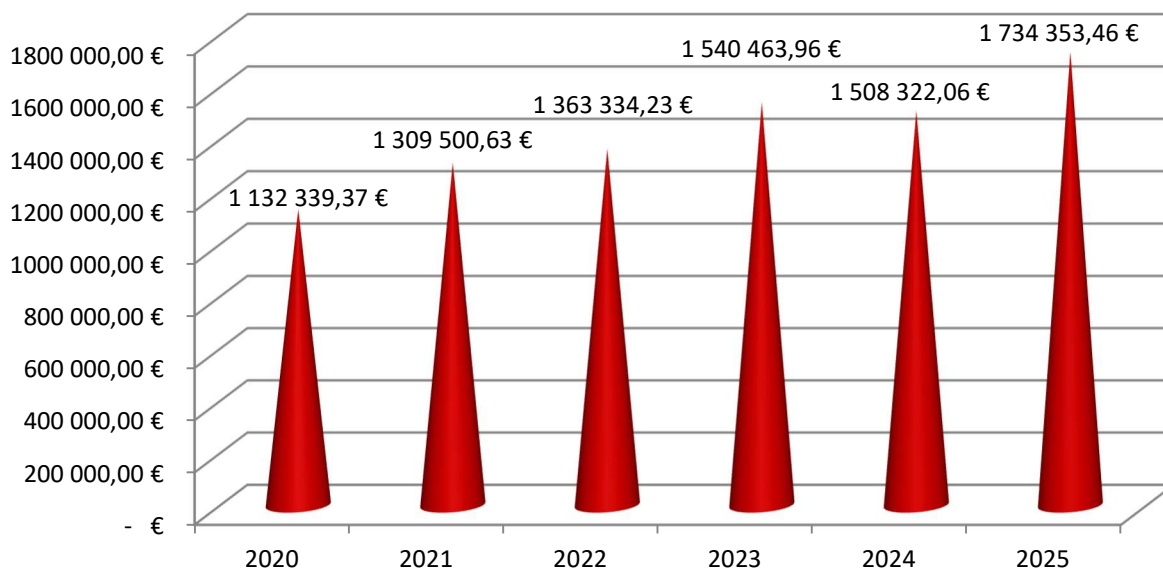
Cette hausse se justifie notamment sur les postes suivants :

- Compte 611 – contrat de prestations de services – dont l'enveloppe s'élève à 257 928.67 € contre 200 382.57 € en 2024 soit + 28.72 % (57 546.10€), en raison de nouvelles prestations sur ce budget :
 - ✓ l'entretien de l'écluse
 - ✓ la surveillance des cyanobactéries
 - ✓ l'accompagnement concernant le projet d'ouverture d'une épicerie sur la commune de Luë
 - ✓ le refonte du site internet
- Compte 6156 – maintenance : 136 476.38 € contre 105 162.16 € en 2024 soit + 31 314.22 (+ 29,78 %) en raison de la maintenance du SIRIL (Système d'Information Relai Inter Lacs), prise en charge par le budget annexe Gestion des Rivières jusqu'en 2024 et de la migration des données du serveur de la CCGL.
- Compte 617 – études et recherches – 124 601.54 € contre 55 249.21 € en 2024 soit + 69 352.33 (+ 125.53 %) en raison de nouvelles études

Accusé de réception en préfecture
S040-244000873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- ✓ Etude de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)
- ✓ Mission organisation : accompagnement collectif et opérationnel
- ✓ Etude économique et urbaine relative à l'extension du parc d'activités de la Mountagnotte

011 - Charges à caractère général



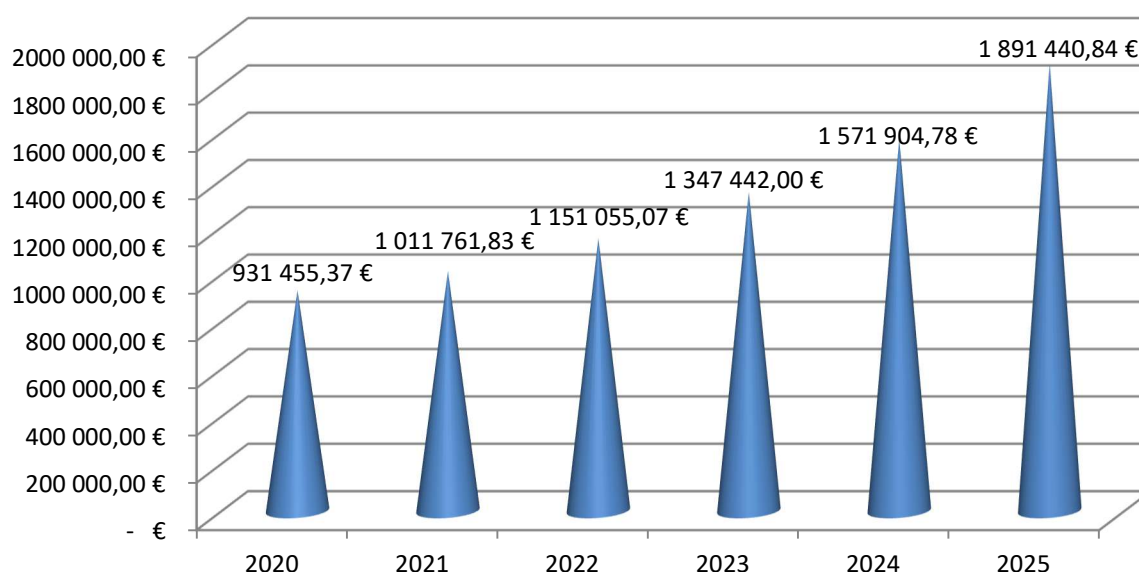
▪ Chapitre 012 – charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 1 891 440.84 € et représente 16,20 % des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une hausse de 319 536.06 € soit 20.33 % par rapport à l'année 2024 et atteint un taux de réalisation de 92.24 %. C'est le troisième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- La rémunération et charges associées suite à l'arrivée de deux apprentis à compter du 1^{er} septembre :
 - ✓ communication
 - ✓ cycle de l'eau
- L'intégration des agents des budgets annexes gens de voyage (2 agents) et rivières (2 agents), depuis le 1^{er} janvier

012 - Charges de personnel



▪ Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire totalise 4 600 988.28 € et représente 39.40 % des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une baisse de 238 435.19 € par rapport à l'année 2024 et atteint un taux de réalisation de 97.15 %. Il s'agit du premier poste de dépenses de la section de fonctionnement.

Les éléments expliquant cette baisse sont les suivants :

✓ Compte 73918 – Reversements, restitutions et prélèvements divers :

Cet article concerne les reversements :

- de la part de la taxe de séjour au profit du conseil départemental des Landes pour 47 402.62 €
- de la part de la taxe de séjour au bénéfice de la société Grand Projet Ferroviaire Sud-Ouest pour 172 826.69 €

✓ Compte 739211 – attributions de compensations (AC) :

Les attributions de compensation positives sont inférieures à celles de l'année 2024 (2 071 961.94 € contre 2 089 199,44 €). Elles concernent quatre communes : Biscarrosse, Gastes, Parentis-en-Born, Ychoux. Cette baisse est induite par un transfert de voirie au 1^{er} janvier 2025 pour les communes de Luë (10 395 m², Route de Gaillard) et Ychoux (13 790 m², Rue de Hariaou).

✓ Compte 739212 – dotation de solidarité communautaire (DSC) :

Cette ligne est en diminution de 4 452.14 €, passant de 795 783.08 € contre 800 235,22 € en 2024 pour l'ensemble des communes.

La commune de Biscarrosse a vu sa DSC diminuer alors que Parentis-en-Born et Sanguinet ont vu la leur augmenter du fait d'extinction des annuités de voies nouvelles. Ceci induit une hausse des montants de la DSC.

Les autres communes ont un montant de DSC identique à 2024.

Pour mémoire, ces données chiffrées ont été examinées et validées par la CLECT du 18 février 2025 ainsi que par le conseil communautaire du 4 mars 2025.

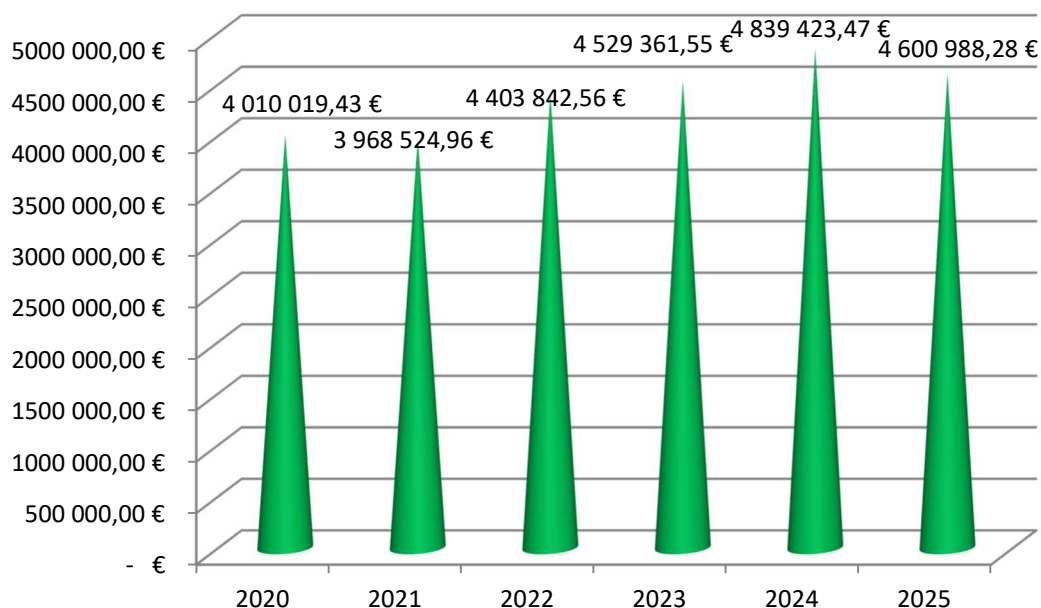
✓ Compte 739221 – FNGIR - Le fonds national de garantie individuel des recettes reste identique à 2024 et 2023 pour 1 346 911,00 €.

✓ Compte 7392221 - Fonds péréquation intercommunale (FPIG)

040-244000873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

La part de la communauté de communes pour le FPIC est passé de 154 560,00 € contre 171 662,00 € en 2024 soit - 17 102 € (- 9.96 %)

014 - Atténuations de produits



▪ Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 3 100 975.23 € et représente 26.55 % des dépenses de fonctionnement. C'est le deuxième chapitre de la section de fonctionnement. Il atteint un taux de réalisation de 87,78 %. Ce chapitre a baissé de 582 239.90 € par rapport à 2024 soit - 15.81% %.

Celle-ci s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- ✓ Prise en charge des déficits des budgets annexes :
 - Aéroport : - 77 327,98 €
 - GDV : - 91 629,22 € (suite à la clôture du budget en 2025)
 - REOM : - 138 598,28 €
- ✓ Évolution des participations aux organismes :
 - Participation au SCOT : - 43 865,13 €
 - Participation au SMBVLB : - 144 183,19 €
 - Participation à l'EPFL : - 42 884 €
 - Précoréno : - 24 160.87 €
 - Conseil régional – Ligne 46 : - 16 548,90 €
- ✓ Subventions aux associations :
 - Biscalab : - 2 275 €
 - CDOS : - 1 500 €
 - Centre-Ville en Mouvement : - 1 000 €

Ce chapitre intègre :

- ✓ Les indemnités des élus et les charges afférentes à celles-ci pour 154 724.09 € contre 160 323.89 € en 2024
- ✓ La contribution au Village Animalier des Pins pour 60 000 €
- ✓ Les contributions auprès d'organismes pour un montant total de 1 382 278.99 € réparties comme suit :

Organismes publics	contribution versée pour 2024	contribution versée pour 2025	Différence
- AMPA	50,00 €	50,00 €	- €
- Esprit du Sud	100,00 €	- €	- 100,00 €
- conseil départemental (occupation du domaine public THD)	540,29 €	544,58 €	4,29 €
- ADACL	546,00 €	546,00 €	- €
- centre ville en mouvement	1 000,00 €	- €	- 1 000,00 €
- ALPI	1 230,00 €	2 280,00 €	1 050,00 €
- fédération nationale des collectivités concédantes et régies	1 607,67 €	2 590,64 €	982,97 €
- Biscalab	2 500,00 €		- 2 500,00 €
- Salon de l'habitat des Grands Lacs	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
- ADIE	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
- Association des maires des Landes	6 178,80 €	6 436,48 €	257,68 €
- Comité départemental du tourisme	8 815,00 €		- 8 815,00 €
- GIP Littoral	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
- Conseil Régional (ligne 46)	16 548,90 €		- 16 548,90 €
- CDC Cœur Haute Lande (Précoreno)	24 160,87 €		- 24 160,87 €
- SYDEC	29 161,20 €	29 161,20 €	- €
- Pays Landes Nature Côte d'Argent	141 677,16 €		- 141 677,16 €
- SM bassin versant des lacs du Born	241 233,28 €	97 050,09 €	- 144 183,19 €
- CIAS des Grands Lacs	1 224 620,00 €	1 224 620,00 €	- €
Total	1 713 969,17 €	1 382 278,99 €	- 331 690,18 €

✓ Les subventions aux associations pour 1 094 805.80 €

Associations concernées	subvention attribuée pour 2024	subvention attribuée pour 2025	Différence
- Paloume	800,00 €	900,00 €	100,00 €
- CDOS (1)	1 500,00 €		- 1 500,00 €
- Bisca refuge	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
- Association Bisca Chats	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
- CIDFF 40 (2)	2 723,00 €	2 723,00 €	- €
- Conservatoire des races d'aquitaine	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
- Réseau partagé	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
- Fréquence Grands Lacs	6 000,00 €	6 000,00 €	- €
<i>annuelle</i>	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
<i>exceptionnelle</i>	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
- Landes insertion mobilité (3)	6 258,80 €	6 258,80 €	- €
- Adil 40	7 000,00 €	7 402,00 €	402,00 €
- Initiative Landes	10 000,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €
- ACGELB	12 500,00 €	12 500,00 €	- €
- C.I.G.L.	15 000,00 €	15 000,00 €	- €
- Mission locale des Landes	29 559,93 €	30 000,00 €	440,07 €
- Commune de Biscarrosse	- €	3 500,00 €	3 500,00 €
- Association entr aide travail	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
- Office de tourisme des Grands Lacs	850 000,00 €	977 522,00 €	127 522,00 €
Total	950 341,73 €	1 094 805,80 €	144 464,07 €

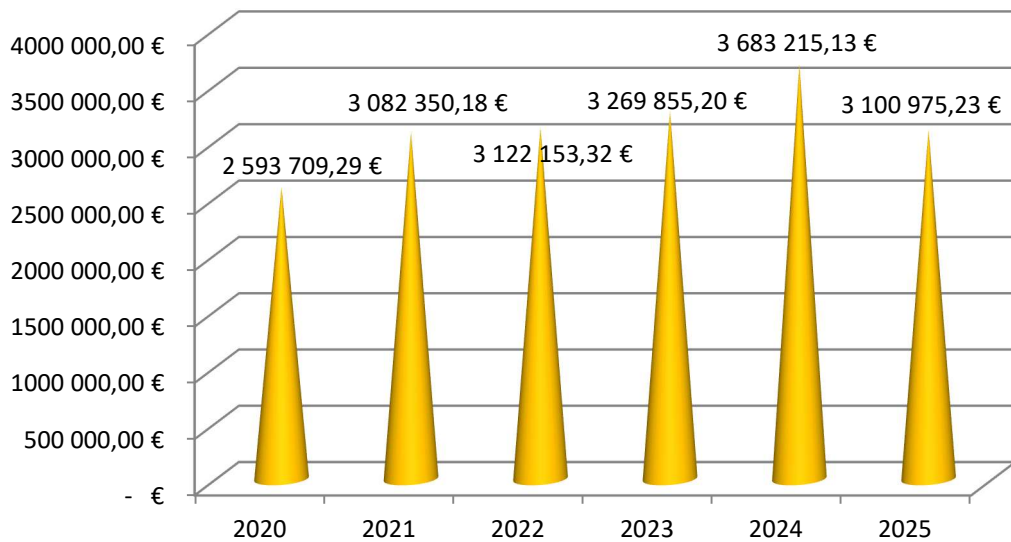
(1) Comité départemental olympique et sportif des Landes : organisation d'un raid itinérant d'orientation multisports allant de Marquèze à Mimizan les 4 et 5 mai 2024 développant et valorisant le patrimoine naturel et culturel

(2) Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

(3) Landes insertion mobilité : garage solidaire visant à permettre la mobilité aux personnes privées d'autonomie.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

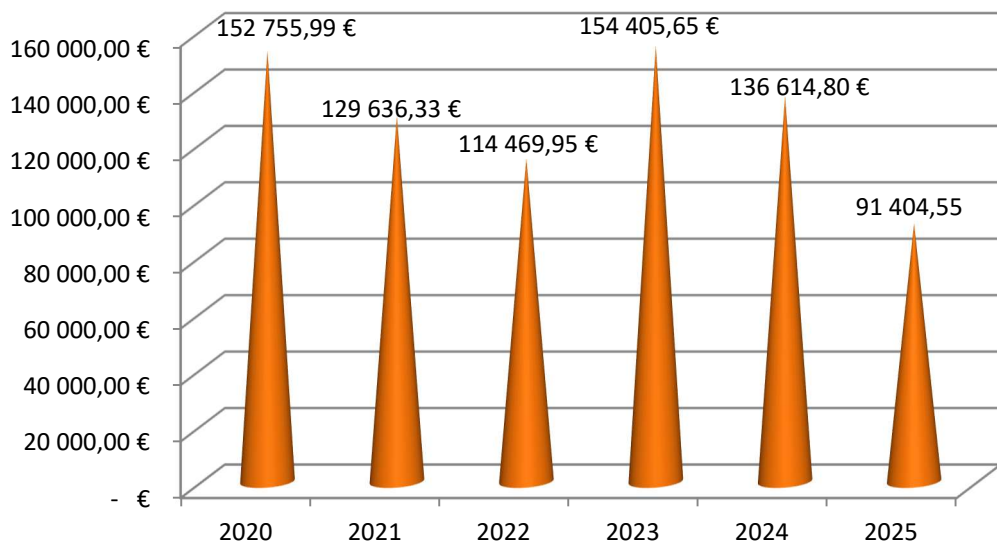
65 - Autres charges de gestion courante



▪ Chapitre 66 – charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise 91 404.55 € et représente 0.78 % des dépenses de fonctionnement. Le taux de réalisation atteint 73.12 %. Il enregistre une baisse de 45 210.25€ (- 3.31 %) par rapport à l'année 2024 en raison de contrats arrivant en fin de parcours.

66 - Charges financières



▪ Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

Le chapitre budgétaire 68 se porte à 389.96 €. Il est relatif aux dépréciations sur créances. En effet à la demande de la trésorerie, il convient de provisionner les créances douteuses, à minima 15 % des créances de plus de deux ans. Cela concerne le budget général au titre des droits de stationnement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Parentis-en-Born.

Le chapitre budgétaire 042 s'élève à 258 697.26 € et représente 2,22 % des dépenses de fonctionnement. Il comprend les dotations aux amortissements.

4. Section d'investissement

- Les résultats d'exécution 2025 de la section d'investissement font apparaître un déficit de 3 377 499,04 € de la section d'investissement.

Rappel des restes à réaliser 2025 à reporter sur 2026 :

Libellé		Dépenses	Recettes
Pistes cyclables		26 430,00 €	
Ychoux	Aménagement Vieux Bourg	13 080,00 €	
	Aménagement PC	13 350,00 €	
Voies nouvelles		885 869,62 €	
Biscarrosse	Rues Judée/Hébrard	113 397,59 €	
	Latécoère	585 973,38 €	
	Voie verte rond point Nord	572,53 €	
Ychoux	Rue du Vieux Bourg	2 280,00 €	
Parentis-en-Born	Brémontier	39 465,00 €	
	Aménagement fenêtre lacustre	23 686,03 €	
	Aménagement centre ville	49 739,10 €	
	Parking du lycée	70 755,99 €	
Renforcement voirie 2025		51 378,60 €	
Biscarrosse	Rue Marcet	51 378,60 €	
Opérations sous mandat		478 431,25 €	
Biscarrosse	rond point Nord	449 623,25 €	
Biscarrosse	parking école de musique/imp. M. Moine	28 808,00 €	
Aménagements divers		1 332 430,12 €	
	Bâtiment CIAS - Biscarrosse	6 291,43 €	
	Postes PMR	40 944,00 €	
	Création itinéraires cyclables Sanguinet	18 570,00 €	
	Aire accueil GDV Bisca et Sanguinet	559 680,52 €	
	Equipements services	96 825,76 €	
	ZAC Quartier gare Ychoux	59 130,00 €	
	Siège centre administratif	23 051,04 €	
	Pôle aéronautique	293 534,54 €	
	Maison de l'eau et environnement	33 091,83 €	
	Gestion du trait de côte	201 311,00 €	
	RECETTES		
Opérations sous mandat			478 431,25 €
Biscarrosse	rond point nord		449 623,25 €
Biscarrosse	parking école de musique/imp. M. Moine		28 808,00 €
TOTAL		2 774 539,59 €	478 431,25 €

4.1. Ressources d'investissement

Les recettes d'investissement totalisent 6 890 059 € soit 26,70 % du total des recettes du compte administratif 2024 et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
10	Dotations et fonds propres	3 473 267,60 €	3 568 922,58 €	5 056 996,14 €	4 220 309,30 €	61,25%
13	Subventions d'investissement	1 145 517,11 €	1 924 473,54 €	298 555,00 €	261 533,90 €	3,80%
16	Emprunts et dettes	500 000,00 €	- €	2 556 016,60 €	2 000 000,00 €	29,03%
45	Opérations investissements ss mandat	194 544,35 €	433 971,62 €	1 651 200,00 €	120 600,45 €	1,75%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	114 684,41 €	108 627,21 €	259 100,00 €	258 697,26 €	3,75%
041	Opérations patrimoniales	- €	54 338,42 €	100 000,00 €	28 918,09 €	0,42%
TOTAL		5 428 013,47 €	6 090 333,37 €	9 921 867,74 €	6 890 059,00 €	100,00%

(1) hors virement en provenance de la section de fonctionnement de 4 892 538.40 €.

▪ **Chapitre 10 – dotations et fonds propres**

Ce chapitre budgétaire s'élève à 4 220 309.30 € et représente 61.25 % des recettes d'investissement. Il s'agit du premier poste de recettes d'investissement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- ✓ L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2024 s'élève 3 431 096.14 € (2 843 546.96 € en 2023).
- ✓ Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'inscrit pour 789 213.16 €. Ce montant est en augmentation par rapport à 2024 (+ 72 357.62 € soit + 8.80 %). Ceci est induit par une réalisation supérieure de travaux sur l'exercice par rapport à 2024.

▪ **Chapitre 13 – subventions d'investissement**

Ce chapitre budgétaire s'élève à 261 533.90 € et représente 3,80 % des recettes d'investissement.

Elles concernent les financeurs ci-après :

- ✓ **L'Etat** pour un montant total de 60 115,00 €
 - Acompte de 50 % de la subvention liée au soutien du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (46 200.00 €)
 - Solde de la subvention Maîtrise d'Œuvre Urbaine Sociale (4 500.00 €)
 - Acompte au titre de la stratégie locale de la bande côtière (7 021 €)
 - Acompte de la subvention relative à l'étude « Réutilisation des Eaux Usées Traitées » (2 394 €)
- ✓ **Le Département** pour un montant total de 328 268.68 €
 - Stratégie locale de la gestion de bande côtière (59 369.61 €)
 - Acompte subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR) (41 635.80 €) au titre de l'aménagement de la plaine des sports Ragueys à Biscarrosse
 - Solde subvention pour la refonte du dispositif (SIRIL) Système d'Information et de Relai Inter Lacs (10 810.65 €)
 - Solde subvention pour la modernisation du dispositif SIRIL (3 603.58 €)
- ✓ **Les autres structures** pour un montant de 34 771.80 € concernant l'étude relative au dispositif SIRIL versé par l'Agence de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 16 – emprunt**

Au cours de l'exercice 2025, un emprunt d'un montant de 2 000 000 € a été réalisé au chapitre 16. Ce recours à l'emprunt a permis de financer les dépenses d'investissement programmées, tout en veillant à préserver l'équilibre budgétaire et financier de la collectivité. Cette opération s'inscrit dans une stratégie de financement maîtrisée, permettant de soutenir les projets d'équipement sans fragiliser la situation financière.

- **Chapitre 45 – opérations d'investissements sous mandat**

Ce chapitre budgétaire s'élève à 120 600.45 € et représente 1.75 % des recettes d'investissement. Cela concerne les travaux :

- ✓ du Rond-Point Nord à Biscarrosse pour 108 280.97 €
- ✓ parking école de musique / impasse Marcel Moine pour 12 319.48 €

- **Chapitre 040 – opérations d'ordre de transferts entre section**

Cela concerne les dotations aux amortissements. Ce montant correspond aux dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 042 liées aux cessions d'immobilisations.

- **Chapitre 041 – opérations patrimoniales**

Ce chapitre totalise 28 918.09 € et représente 0,42 % des recettes.

Il s'agit des écritures comptables relatives aux avances forfaitaires accordées aux entreprises dans le cadre de marché public. Ce montant trouve son pendant en dépenses d'investissement.

4.2. Emplois d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 5 538 610.56 € et représentent 33,95 % des dépenses totales de l'année 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
16	Emprunts et dettes	1 323 923,98 €	833 343,01 €	1 020 600,00 €	836 479,27 €	15,10%
20 à 23	Opérations d'équipement	3 621 009,07 €	4 686 159,59 €	9 509 767,00 €	4 551 748,75 €	82,18%
26	Participations et créances	- €	- €	100 000,00 €	- €	0,00%
45	Opérations investissements ss mandat	190 595,68 €	430 022,93 €	1 651 200,00 €	121 464,45 €	2,19%
041	Opérations patrimoniales	- €	54 338,42 €	100 000,00 €	28 918,09 €	0,52%
TOTAL		5 135 528,73 €	6 003 863,95 €	12 381 567,00 €	5 538 610,56 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution négatif de 2 432 839.14 €

Le taux de réalisation des emplois d'investissement est de 44,73 %.

- **Chapitre 16 : emprunts et dettes**

Ce chapitre totalise 836 479.27 € et représente 15.10 % des dépenses d'investissement. Le taux de réalisation du chapitre est de 91,96 %.

Il s'agit du remboursement de la dette en capital.

- **Chapitre 20 à 23 : opérations d'équipement**

Ce chapitre totalise 4 551 748.75 € et représente 82.18 % des dépenses d'investissement dont le détail se trouve en page suivante. Le taux de réalisation du chapitre est de 47.86 %.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 45 : opérations sous mandat**

Ce chapitre totalise 121 464.45 € et représente 2.19 % des dépenses d'investissement dont le détail se trouve en page suivante. Le taux de réalisation du chapitre est de 7.36 %.

- **Chapitre 041 : opérations patrimoniales**

Ce chapitre totalise 28 918.09 € et représente 0,52 % des dépenses d'investissement.

Il s'agit des écritures comptables relatives aux avances forfaitaires accordées aux entreprises dans le cadre de marché public. Ce montant trouve son pendant en recettes d'investissement.

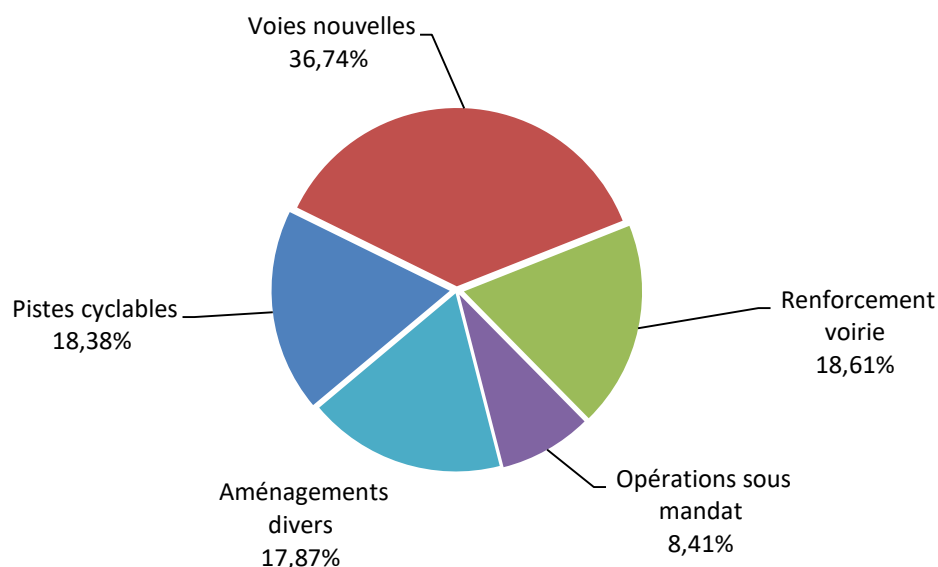
Les opérations les plus importantes des chapitres 20 à 23 ainsi que celui du 45 se déclinent selon les éléments ci-après :

Libellé		Réalisation
Pistes cyclables		374 796,92 €
Pistes cyclables nouvelles	Biscarrosse - Lapuyade	48 955,52 €
	Sanguinet - Rue Nouvelle	3 018,73 €
	Ychoux - Boucles Vertes	6 084,00 €
Plan plages convention Géolandes	Biscarrosse	3 009,72 €
<i>Programme renforcement</i>		
Biscarrosse	Avenue Voltaire	26 826,64 €
	Haute rive	36 321,02 €
	Sécurisation PC	30 846,00 €
Sainte Eulalie en Born	EP vers entrée Ste Eulalie	77 278,37 €
	Traversée village	8 307,60 €
Parentis en Born	Sécurisation PC	6 132,00 €
Gastes	Rue Campet - Jean Darmuzey	57 370,80 €
Ychoux	RD 43	67 696,80 €
	Skate Park	2 949,72 €
Voies nouvelles		1 438 541,18 €
Biscarrosse	Latécoère/Bréguet	62 433,05 €
	Parking Ragueys	154 675,80 €
	Voie verte rond point nord	3 912,33 €
	Judée/Hébrard	585 933,25 €
	Avenue Clair de Lune	87 950,76 €
Parentis-en-Born	Brémontier	27 766,80 €
	Parking du lycée	508 080,57 €
	Aménagement centre-ville	7 788,62 €
Opérations sous mandat		121 464,45 €
Biscarrosse	Rond point nord	121 464,45 €

Libellé		Réalisation
Renforcement voirie	2024 et 2025	970 744,66 €
Biscarrosse	Avenue Henri Guillaumet	92 348,23 €
	Avenue Maréchal Juin	24 081,60 €
	Chemin du Bosque	19 405,51 €
	Rue Baptiste Marcet	1 068,00 €
Parentis-en-Born	Route Lahitte	36 459,61 €
	Route de la Lucate	122 588,64 €
	Route Blaise	61 124,74 €
	Route de Dubos	46 732,57 €
Sanguinet	Route de Tasta	153 702,95 €
	Avenue du Stade	101 351,11 €
	Chemin de Basile	70 593,95 €
Ste Eulalie-en-Born	Rue du Port	46 060,56 €
Ychoux	Route Bourruque	138 320,78 €
	Rue du Vieux Bourg	56 906,41 €
Aménagements divers		1 767 665,99 €
	Maison eau et environnement	22 074,01 €
	Infrastructures recharges véhicules électriques	34 539,98 €
	Pôle aéronautique	347 061,46 €
	Aires gens du voyage Biscarrosse, Parentis et Sanguinet	49 318,74 €
	Création ZAC Quartier gare Ychoux	15 330,00 €
	Création itinéraires cyclables	5 940,00 €
	SIRIL	47 290,20 €
	Ecluse de Navarrosse	27 531,60 €
	Barrières sécurisation PC	2 652,00 €
	Aménagements bâtiments et équipements services	174 622,96 €
	Transport à la demande	890,40 €
	Acquisition foncière	112 534,45 €
	Gestion de la bande côtière	927 880,19 €
	Total	4 673 213,20 €

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Répartition des opérations d'équipement réalisées



II - BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont au nombre de 10 et concernent :

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- La gestion des rivières
- L'aérodrome
- L'eau potable
- L'assainissement
- La zone d'activités Altaïr à Biscarrosse
- La zone d'activités Acharnar à Ychoux
- La zone d'activités Alhena à Sanguinet
- La zone d'activités La Mountagnotte à Biscarrosse
- La zone d'activités La Calle à Parentis-en-Born

Le budget général finance en totalité le déficit du budget redevance d'enlèvement des ordures ménagères, celui de la gestion des rivières, ainsi que celui de l'aérodrome.

1. Budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Les dépenses et recettes de ce budget ne s'effectuent qu'en section de fonctionnement. L'intégralité des produits de la redevance est reversée au SIVOM.

1.1. Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	344 376,32 €	1 788 881,23 €	- €	2 133 257,55 €
investissement	- €		- €	- €
Total	344 376,32 €	1 788 881,23 €	- €	2 133 257,55 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 2 133 257,55 €.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 424 302.95 € et présentent un taux de réalisation de 76.90 %. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
70	Produits des services	5 853 337,03 €	6 416 610,75 €	449 000,00 €	254 490,79 €	59,98%
74	Dotations, subventions	- €	- €	1 750,00 €	- €	
75	Autres produits de gestion	359 894,21 €	266 871,37 €	101 000,00 €	169 812,16 €	40,02%
77	Produits exceptionnels	2 023,63 €	14 186,30 €	- €	- €	0,00%
TOTAL		6 215 254,87 €	6 697 668,42 €	551 750,00 €	424 302,95 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution positif de 344 376.32 €

- **Chapitre 70 – produits des services** : concerne le montant des redevances enregistrées comptablement pour l'année considérée et ce uniquement pour les particuliers.
- **Chapitre 75 – autres produits de gestion** : prend en compte notamment
 - ✓ le déficit pris en charge par le budget général de la communauté à hauteur de 88 903.89 €
 - ✓ les remboursements assurés par le SIVOM au titre notamment les frais bancaires générés par les titres payables sur internet (TIPI) pour 235.52 €, des créances éteintes pour 9 846.25 € ainsi que des produits irrécouvrables pour 70 826.50 € soit un total de 169 812.16 €.

1.3. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent - 1 364 578.28 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité dans la section
011	Charges à caractère général	3 824,29 €	3 412,68 €	1 000,00 €	89,59 €	-0,01%
014	Atténuations de produits	5 847 100,64 €	5 826 500,00 €	393 376,32 €	-1 789 540,80 €	131,14%
65	Autres charges de gestion courante	323 516,63 €	21 822,45 €	500 000,00 €	424 213,36 €	-31,09%
67	Charges exceptionnelles	341 489,74 €	530 539,58 €	- €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions	- €	103 081,96 €	1 750,00 €	659,57 €	-0,05%
TOTAL		6 515 931,30 €	6 485 355,67 €	896 126,32 €	-1 364 578,28 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution de 344 376.32 €

- **Chapitre 011 – charges à caractère général** : ce chapitre rémunère les frais bancaires liés aux paiements par carte bancaire et par TIP.
- **Chapitre 014 – atténuation de produits** : il concerne le reversement de la redevance par la communauté auprès du SIVOM.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 65 – autres charges de gestion courante** : ce chapitre recense les créances admises en non-valeur pour un montant de 70 826.50 € ainsi que les créances éteintes pour 9 846.25 € soit un montant total de 21 822,45 € contre 321 492,99 € pour l'année 2023 et 121 322,64 € pour 2022. Par ailleurs, ce chapitre enregistre le paiement au SIVOM par la communauté de communes des recettes encaissées par cette dernière au titre de la redevance pour un montant de 636.72 €.

De plus, s'inscrivent également les intérêts moratoires versés au SIVOM par la communauté de communes. En 2025, leurs montants sont de 88 903.89 contre 138 598,28 € en 2024, 85 762,32 € en 2023 et 23 032,48 € en 2022. Cette diminution s'explique par la revalorisation du taux d'intérêt légal qui est passé à 3.71 % pour le 1^{er} semestre 2025 et à 2.76 % pour le 2^{ème} semestre 2025, contre 5,07 % pour le 1^{er} semestre 2024 et 4,92 % pour le 2^{ème} semestre 2024, 2,06 % au premier semestre 2023 et 4,22 % au second semestre 2023.

- **Chapitre 68 – dotations aux provisions** : ce chapitre se porte à 659.57 €. Il est relatif aux dépréciations sur créances. En effet à la demande de la trésorerie, il convient de provisionner les créances douteuses, à minima 15 % des créances de plus de deux ans.

2. Budget annexe gestion des rivières

2.1. Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	- 12 399,90 €	- 27 725,36 €	- €	- 40 125,26 €
investissement	- 102 433,86 €	1 109,37 €	- €	- 101 324,49 €
Total	- 114 833,76 €	- 26 615,99 €	- €	- 141 449,75 €

Le résultat de clôture en section de fonctionnement est déficitaire de 40 125.26 € et ainsi qu'en section d'investissement de 101 324.49 €.

2.2. Section de fonctionnement

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement totalisent 3 042.59 € et présentent un taux de réalisation de 1.99 %. Elles représentent 16.53 % des recettes totales 2025. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
013	Atténuations de charges	10 139,40 €	3 817,52 €	1 262,00 €	1 262,69 €	41,50%
74	Dotations et subventions	156 022,52 €	192 488,61 €	151 483,76 €	1 779,90 €	58,50%
75	Autres produits de gestion	0,53 €	1,33 €	- €		0,00%
TOTAL		166 162,45 €	196 307,46 €	152 745,76 €	3 042,59 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution positif

- **Chapitre 013 – atténuations de charges**

Ce chapitre voit les remboursements au titre des salaires dans le cadre de l'assurance statutaire pour 1 262.69 €.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 74 – dotations et subventions**

Ce chapitre enregistre le montant de la FCTVA correspondant au solde de 2024 pour 1 779.90 €.

▪ **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement totalisent 30 767.95 € et présentent un taux de réalisation de 95,24 %. Elles représentent 68.33 % des dépenses totales 2025. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
011	Charges à caractère général	47 957,71 €	75 555,86 €	- €	- €	0,00%
012	Charges de personnel	95 881,89 €	102 861,40 €	- €	- €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	13 530,50 €	17 779,09 €	- €	- €	0,00%
66	Charges financières	1 995,26 €	1 606,11 €	1 000,00 €	818,08 €	2,66%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	22 212,00 €	22 212,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 199,32 €	7 502,67 €	7 545,00 €	7 737,87 €	25,15%
TOTAL		169 564,68 €	205 305,13 €	30 757,00 €	30 767,95 €	27,81%

(1) hors prélèvement en faveur de la section d'investissement de 109 388.86 € et hors solde négatif de 12 399.90 €

- **Chapitre 66 – charges financières** : il s'agit des intérêts d'emprunts liés à ce budget.
- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles** : il s'agit d'une annulation de titre de 2019 (subvention enregistrée deux fois : budget général et budget annexe rivières)
- **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre section** : ce chapitre est le pendant du chapitre 040 en recette d'investissement. Cela concerne les amortissements des biens.

2.3. Section d'investissement

▪ **Ressources d'investissement**

Les ressources d'investissement totalisent 15 367.80 € et présentent un taux de réalisation de 198.42 %. Elles représentent 83.47 % des recettes totales 2025. Le détail des ressources d'investissement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
10	Dotations et fonds propres	81 623,03 €	6 971,64 €	- €	7 629,93 €	49,65%
13	Subventions d'investissement	18 362,00 €	15 000,00 €	- €	- €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 199,32 €	7 502,67 €	7 745,00 €	7 737,87 €	50,35%
TOTAL		110 184,35 €	29 474,31 €	7 745,00 €	15 367,80 €	100,00%

(1) hors virement en provenance de la section de fonctionnement de 109 388.86 €.

- **Chapitre 10 – dotations et fonds propres** : ce chapitre concerne le FCTVA perçu en 2025 (solde 2024).
- **Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section** : ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépense de fonctionnement. Cela concerne les amortissements des biens.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Emplois d'investissement**

Les emplois d'investissement totalisent 14 258.43 € et présentent un taux de réalisation de 97 %. Ils représentent 31.67 % des dépenses totales 2025. Le détail des emplois d'investissement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
16	Emprunts et dettes	14 258,48 €	14 258,48 €	14 700,00 €	14 258,43 €	100,00%
20 à 23	Opérations d'équipements	74 641,54 €	69 852,24 €	- €	- €	0,00%
TOTAL		88 900,02 €	84 110,72 €	14 700,00 €	14 258,43 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution négatif de 102 433.86 €

- **Chapitre 16 : emprunts et dettes**

Ce chapitre représente 100 % des dépenses d'investissement. Il s'agit du remboursement de la dette en capital.

3. Budget annexe aérodrome

3.1 Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	- €	- 39 595,27 €	- €	- 39 595,27 €
investissement	- 159 890,27 €	- 274 602,61 €	- 101 270,00 €	- 535 762,88 €
Total	- 159 890,27 €	- 314 197,88 €	- 101 270,00 €	- 575 358,15 €

Le résultat de clôture est déficitaire de 39 595.27 € en fonctionnement et de 535 762.88 € en investissement.

3.2 Restes à réaliser 2025 à reporter sur l'exercice 2026

Opération	détail	Dépenses
21735	Installations générales	980,00 €
2401	Construction hangars	1 840,00 €
2402	Allongement des pistes	98 450,00 €
Total		101 270,00 €

3.3 Section de fonctionnement

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement totalisent 155 293.78 € et présentent un taux de réalisation de 50.41 %. Elles représentent 94,05 % des recettes totales 2025. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
013	Atténuations de charges	598,40 €	598,40 €	600,00 €	761,60 €	0,49%
70	Produits des services	26 024,60 €	31 122,46 €	28 700,00 €	23 698,90 €	15,26%
74	Dotations et subventions	130 831,00 €	165 611,00 €	132 000,00 €	130 831,00 €	84,25%
75	Autres produits de gestion	1,17 €	77 329,48 €	146 765,00 €	2,28 €	0,00%
TOTAL		157 455,17 €	274 661,34 €	308 065,00 €	155 293,78 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution

- **Chapitre 013 – atténuations de charges**

Ce chapitre voit le remboursement des chèques déjeuners pour la part salariale pour 761.60 €.

- **Chapitre 70 – produits de services**

Ces recettes concernent :

- ✓ les autorisations d'occupation temporaire des hangars pour un montant de 15 519.90 €
- ✓ les redevances d'atterrissage à hauteur de 8 179 € pour l'ENAC

- **Chapitre 74 – dotations et subventions**

Ce chapitre se compose des subventions versées par :

- ✓ L'Etat au titre de la dotation générale de décentralisation (126 361,00 €) identique depuis l'année 2012
- ✓ La participation aux frais d'entretien de l'association syndicale du village aéronautique pour 4 470 €

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion** - concerne les arrondis du prélèvement à la source effectué sur les salaires des agents.

▪ **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement totalisent 194 889.05 € et présentent un taux de réalisation de 72.16 %. Elles représentent 40.66 % des dépenses totales 2025. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
011	Charges à caractère général	75 155,52 €	211 561,87 €	163 570,00 €	103 641,88 €	53,18%
012	Charges du personnel	45 392,63 €	48 428,21 €	89 660,00 €	76 771,71 €	39,39%
65	Autres charges de gestion courante	0,78 €	6,42 €	20,00 €	0,95 €	0,00%
66	Charges financières	7 703,69 €	7 307,25 €	4 650,00 €	4 648,17 €	2,39%
68	Dotations aux provisions	- €	80,96 €	100,00 €	- €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 921,98 €	7 276,43 €	12 065,00 €	9 826,34 €	5,04%
TOTAL		137 174,60 €	274 661,14 €	270 065,00 €	194 889,05 €	100,00%

(1) hors prélèvement en faveur de la section d'investissement de 38 000 €

- Chapitre 011 – charges à caractère général

Ce chapitre est en diminution de 107 919.99 € soit - 51.01 % par rapport à l'année précédente. Les principales dépenses de ce chapitre concernent notamment :

- ✓ L'entretien des terrains pour 17 650,00 € contre 17 970.00 € en 2024
- ✓ Les frais d'études opérationnelles dédiés au développement de la filière aéronautique (4 800,00 €) ainsi que les frais de diagnostic concernant la structure des hangars (1 650.00 €)
- ✓ Les fluides pour 9 223.20 € contre 21 790.14 € en 2024
- ✓ Les coûts de maintenance de la plateforme aéronautique pour 15 142.86 € contre 46 118.94 € en 2024 €

De plus, en 2024, les dépenses relatives à l'organisation de la Fête de l'Aviation se sont élevées à 67 671,18 €. Ces charges n'ont pas été constatées en 2025, la manifestation n'ayant pas eu lieu.

Le solde concerne les frais de fonctionnement liés au service.

- Chapitre 012 – charges de personnel

La réalisation 2025 est supérieure à celle de 2024 (+ 28 343.50 €) soit + 58.53 %. Cette augmentation s'explique par la rémunération et charges associées à la création du poste du « responsable aérodrome » à compter du 1^{er} septembre.

- **Chapitre 65 – charges de gestion courante** : concerne les arrondis du prélèvement à la source effectué sur les salaires de l'agent ainsi qu'une créance admise en non-valeur pour un montant de 0.95 €
- **Chapitre 66 – charges financières**
Il s'agit des intérêts d'emprunts dus au titre de l'année considérée.
- **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre section** : ce chapitre est le pendant du chapitre 040 en recette d'investissement. Cela concerne les amortissements des biens.

3.4 Section d'investissement

▪ Ressources d'investissement

Les ressources d'investissement totalisent 9 826.34 € et présentent un taux de réalisation de 0.47 %. Elles représentent 5.95 % des recettes totales 2025. Le détail des ressources d'investissement est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
10	Dotations et fonds propres	40 953,25 €	20 280,57 €	- €	- €	0,00%
16	Emprunts et dettes	- €	- €	2 096 240,27 €	- €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 921,98 €	7 276,43 €	12 065,00 €	9 826,34 €	100,00%
TOTAL		49 875,23 €	27 557,00 €	2 108 305,27 €	9 826,34 €	100,00%

(1) hors virement en provenance de la section de fonctionnement de 38 000 €

- **Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert de section** : il s'agit des recettes liées aux amortissements des biens.

- **Emplois d'investissement**

Les emplois d'investissement totalisent 284 428.95 € et présentent un taux de réalisation de 33.16 %. Elles représentent 59.34 % des dépenses totales 2025. Le détail des emplois d'investissement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025	Représentativité de la section
16	Emprunts et dettes	37 284,93 €	37 369,84 €	41 000,00 €	37 456,37 €	13,17%
21	Opérations d'équipement	16 460,57 €	22 390,39 €	16 705,00 €	15 716,58 €	5,53%
2401	Construction hangars	- €	- €	800 000,00 €	14 620,00 €	5,14%
2402	Allongement piste	- €	- €	392 500,00 €	213 136,00 €	74,93%
2501	Acquisition foncière	- €	- €	736 210,00 €	3 500,00 €	1,23%
TOTAL		53 745,50 €	59 760,23 €	857 705,00 €	284 428,95 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution négatif de 159 890.27 €

- **Chapitre 16 - emprunts et dettes**

Ce chapitre totalise 37 456.37 € et représente 13.17 % de dépenses d'investissement. Il s'agit du remboursement de la dette en capital.

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles**

Ce chapitre totalise 15 716.58 € et recense les dépenses ci-après :

- ✓ L'acquisition de nouveaux portatifs aviation (2 475.58 €)
- ✓ Des travaux de réseaux électriques pour l'installation de la fibre (13 241.00 €)

- **Chapitre 2401 – Construction hangars**

Ce chapitre totalise 14 620.00 € et recense les dépenses liées aux frais :

- ✓ des travaux de cheneau (11 835.00 €)
- ✓ des frais de découpage parcellaire (2 785.00 €)

- **Chapitre 2402 – Allongement piste**

Ce chapitre totalise 213 136 € lié aux travaux de l'allongement de la piste.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 2501 – Acquisition foncière**

Ce chapitre totalise 3 500 € et concerne les frais d'expertise du bâtiment de l'ENAC.

4. Budget annexe eau potable

4.1. Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	- €	1 887 330,62 €	- €	1 887 330,62 €
investissement	- 1 538 705,53 €	1 000 441,37 €	- 1 281 893,58 €	- 1 820 157,74 €
Total	- 1 538 705,53 €	2 887 771,99 €	- 1 281 893,58 €	67 172,88 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 1 887 330.62 € en fonctionnement et déficitaire de 1 820 157.74 € en investissement.

4.2. Restes à réaliser 2025 reportés sur l'exercice 2026

Opération	détail	Dépenses
2002	Usine production eau potable	13 500,00 €
2004	Biscarrosse - réservoir des Joncs	558 976,56 €
2008	Gestion patrimoniale	157 892,56 €
2301	Programme canalisations 2023	1 396,42 €
2401	Programme canalisations 2024	14 914,27 €
2402	Forage Parentis	59 465,00 €
2501	Programme canalisations 2025	440 705,03 €
2502	Forage de Luë	1 714,11 €
2504	Lac ISPE / Cazaux	12 519,00 €
2505	Forage Sanguinet	20 810,63 €
Total		1 281 893,58 €

4.3. Section de fonctionnement

▪ **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement totalisent 2 961 197.21 € et présentent un taux de réalisation de 111,96 %. Elles représentent 53,94 % des recettes totales 2025. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
013	Atténuations de charges	49 754,70 €	39 790,47 €	40 200,00 €	16 148,49 €	0,55%
70	Produits des services	2 482 233,93 €	2 759 422,30 €	2 743 000,00 €	2 925 829,15 €	98,81%
75	Autres produits de gestion	12 799,19 €	1 533,20 €	2 500,00 €	2 631,46 €	0,08%
76	Produits financiers	3 255,00 €	- €	- €	69,11 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 526,41 €	15 283,92 €	16 800,00 €	16 519,00 €	0,56%
TOTAL		2 555 569,23 €	2 816 029,89 €	2 802 500,00 €	2 961 197,21 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution positif de

- **Chapitre 013 – atténuations de charges :**

Ce chapitre voit le remboursement :

- ✓ la prise en charge de la part salaire et charges associées de la Responsable du pôle par le budget annexe assainissement pour 14 951.69 €
- ✓ des chèques déjeuners pour la part salariale pour 1 196,80 €

- **Chapitre 70 – produits de services :**

Ce chapitre concerne les recettes issues notamment :

- ✓ de la surtaxe eau versée par le délégataire du service public pour un montant total de 2 857 764.91 € : 185 379.17 € régularisation au titre de 2021, 369 024.74 € au titre de 2024 et 2 303 361.00 € pour 2025
- ✓ des redevances dues par les opérateurs mobiles dans le cadre des antennes installées sur les réservoirs d'eau pour 35 943.64 €
- ✓ de la participation aux équipements communs pour l'alimentation en eau de la commune de Liposthey pour 18 000,00 €
- ✓ des participations des communes relatives à la convention de prestation de service triennale « contrôle et entretien des hydrants » pour 13 286.00 €
- ✓ du budget annexe assainissement pour 834.60 €

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :**

Ce chapitre recense les produits au titre :

- ✓ Participation de la COBAS pour le suivi qualitatif des eaux (2024) pour 2 630.24 €
- ✓ L'arrondi du prélèvement à la source effectué sur le salaire des agents (1.22 €)

- **Chapitre 76 – produits financiers :**

Ce chapitre recense les produits au titre des parts sociales du Crédit Agricole (69.11 €)

- **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre section :** ce chapitre est le pendant du chapitre 040 en dépense d'investissement. Cela concerne les amortissements des subventions d'investissement.

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement totalisent 1 073 866.59 € et présentent un taux de réalisation de 84.06 %. Elles représentent 28.94 % des dépenses totales 2025.

Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
011	Charges à caractère général	89 317,61 €	55 081,37 €	101 500,00 €	32 414,70 €	3,03%
012	Charges du personnel	110 014,49 €	118 730,02 €	132 500,00 €	129 371,22 €	12,05%
65	Autres charges de gestion courante	3,43 €	5,70 €	1 610,00 €	917,72 €	0,10%
66	Charges financières	295 931,67 €	265 075,12 €	230 000,00 €	228 407,21 €	21,27%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	1 000,00 €	- €	0,00%
68	Provision créances	- €	- €	1 000,00 €	452,57 €	0,04%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	775 312,48 €	773 142,40 €	809 960,00 €	682 303,17 €	63,53%
TOTAL		1 270 579,68 €	1 212 034,61 €	1 277 570,00 €	1 073 866,59 €	100,00%

(1) hors virement à la section d'investissement de 1 179 930,00 €

- **Chapitre 011 – charges à caractère général** : ce chapitre est en baisse de 41.20 % (-22 666.67 €). Les dépenses concernent les frais liés au fonctionnement du service Eau potable des Grands Lacs ainsi que les différents diagnostics et études :
 - ✓ Compte 617 – études et recherches – concerne la non-reconduction de la mission d'assistance et de conseil dans le cadre du suivi et du contrôle de la délégation service public mandaté pour 16 000,00 €

Le solde concerne les frais de fonctionnement liés au service.
- **Chapitre 012 – charges du personnel** : ce chapitre est en hausse de 8.96 %. Ceci est induit par l'évolution des charges salariales ainsi qu'à la bonification des rémunérations.
- **Chapitre 65 – autres charges de gestion** : concerne les arrondis du prélèvement à la source effectué sur les salaires des agents ainsi qu'au remboursement au budget général des frais de gestion du SIG.
- **Chapitre 66 – charges financières** : il s'agit des intérêts d'emprunts de l'année
- **Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections** : ce chapitre concerne les dotations aux amortissements. Il trouve son pendant en recettes d'investissement.

4.4. Section d'investissement

- **Les ressources d'investissement**

Les ressources d'investissement totalisent 3 637 140.84 € et présentent un taux de réalisation de 88.68 %. Elles représentent 55.12 % des recettes totales 2025. Le détail des ressources d'investissement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 202 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
10	Dotations et fonds propres	1 478 122,12 €	1 587 192,26 €	1 603 995,28 €	1 603 995,28 €	44,10%
13	Subventions d'investissement	- €	36 432,00 €	37 800,00 €	39 914,67 €	1,10%
16	Emprunts et dettes	700,00 €	- €	1 633 770,25 €	1 300 000,00 €	35,74%
45	Opérations pour le compte de tiers	- €	8 113,54 €	4 795,00 €	- €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	775 312,48 €	773 142,40 €	809 960,00 €	682 303,17 €	18,76%
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	11 000,00 €	10 927,72 €	0,30%
TOTAL		2 254 134,60 €	2 404 880,20 €	4 101 320,53 €	3 637 140,84 €	100,00%

(1) hors virement en provenance de la section de fonctionnement de 1 524 930,00 €

- **Chapitre 10 – dotations et fonds propres** : il s'agit de l'affectation de résultat de l'année 2024
 - **Chapitre 13 – subventions** :
 - ✓ Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du solde pour le réservoir de Luè (37 800.00 €) et de l'aide pour le traitement des eaux usées domestiques (2 114.67 €)
 - **Chapitre 16 – emprunt**
Au cours de l'exercice 2025, un emprunt d'un montant de 1 300 000 € a été réalisé au chapitre 16. Ce recours à l'emprunt a permis de financer les dépenses d'investissement programmées, tout en veillant à préserver l'équilibre budgétaire et financier de la collectivité. Cette opération s'inscrit dans une stratégie de financement maîtrisée, permettant de soutenir les projets d'équipement sans fragiliser la situation financière.
 - **Chapitre 45 – opérations sous mandat** :
Il s'agit du remboursement des communes relatif à la partie défense incendie :
 - ✓ Parentis-en-Born (2022 et 2023) : 5 228,27 €
 - ✓ Sanguinet (2023) : 2 885,27 €
 - **Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections** : ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement
 - **Chapitre 041 – opérations patrimoniales** : Il s'agit des écritures comptables relatives aux intégrations des frais d'études de plus de deux ans. Ce montant trouve son pendant en dépenses d'investissement.
- **Les emplois d'investissement**

Les emplois d'investissement totalisent 2 636 699.47 € et présentent un taux de réalisation de 64.61 %. Elles représentent 70.06 % des dépenses totales 2025. Le détail des emplois d'investissement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
16	Emprunts et dettes	1 204 122,52 €	1 138 871,12 €	1 147 000,00 €	1 098 649,06 €	41,67%
20 à 23	Opérations d'équipements	1 568 844,43 €	1 560 941,27 €	2 907 950,00 €	1 510 603,69 €	57,29%
45	Opérations sous mandat	- €	8 113,54 €	- €	- €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 526,41 €	15 283,92 €	15 300,00 €	16 519,00 €	0,63%
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	11 000,00 €	10 927,72 €	0,41%
TOTAL		2 780 493,36 €	2 723 209,85 €	4 081 250,00 €	2 636 699,47 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution négatif de 1 538 705.53 €

- **Chapitre 16 – emprunts et dettes** : il s'agit du remboursement de l'année du capital d'emprunts.
- **Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections** : ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement
- **Chapitre 20 à 23 : opérations d'équipement**
Ce chapitre totalise 1 510 603.69 € et représente 71.06 % des dépenses d'investissement dont le détail se trouve ci-après. Le taux de réalisation du chapitre est de 64.61 %.

Les opérations les plus importantes des chapitres 20 à 23 se déclinent selon les éléments ci-après :

n° opération	nom de l'opération	détail	montant des dépenses
sous-total programme canalisations 2025			820 601,50 €
2501	Biscarrosse	avenue du 14 juillet	121 675,89 €
		avenue Henri Guillaumet	111 101,29 €
		allée des Breux	43 833,03 €
		Campéole	4 745,65 €
		avenue Laoudie	54 347,40 €
		rue de Guillous	38 708,09 €
		canalisation AEP particulier	445,00 €
	Gastes	avenue Félix Ducournau	20 955,92 €
	Sainte Eulalie-en-Born	quartier Rozan	1 813,50 €
	Luë	PC détection réseaux	35 709,68 €
	Parentis-en-Born	avenue Victor Hugo	194 153,40 €
		avenue Pasteur	64 081,98 €
		rue de Meysouet	4 914,73 €
		avenue Georges Pompidou	4 075,59 €
		rue coopérative	14 074,10 €
		route de Lahitte et rue des Bruyères	5 677,15 €
		avenue Darmuzey	40 737,72 €
	Ychoux	allée Pétronille Peyrondet	58 426,38 €
		cité Paris	765,00 €
		frais d'insertion	360,00 €
sous-total programme canalisations 2024			444 124,63 €
2401	Biscarrosse	rue Mozart	25 110,31 €
		avenue Laoudie	22 088,13 €
		avenue du Maréchal Juin / RD 652	24 712,40 €
		avenue du 14 juillet	24 126,65 €
	Luë	route de Gaillard	6 881,72 €
	Gastes	quartier Maynage	14 743,86 €
	Sainte Eulalie-en-Born	Rozan	110 042,84 €
	Sanguinet	chemin de Sabas	103 072,77 €
		cœur du village	11 631,46 €
	Ychoux	rue des Bruyères	2 055,80 €
		halles sportives	16 235,61 €
cité Paris		81 986,08 €	
	panneaux de chantier	1 437,00 €	
sous-total hors programmes canalisations			245 877,56 €
2002	usine production d'eau potable	sécurisation	11 822,50 €
		dalle	7 756,33 €
		balisage ISPE	13 676,00 €
2004	Biscarrosse - Réservoir des Joncs	frais insertion	720,00 €
		diagnostic plomb / amiante	626,00 €
		travaux	101 617,75 €
		MOE	8 765,25 €
2008	Diagnostic canalisations	travaux	100 173,73 €
2402	Forage à Parentis	frais d'insertion	720,00 €
TOTAL			1 510 603,69 €

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

5. Budget annexe assainissement

5.1. Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	498 324,40 €	2 832 065,39 €	- €	3 330 389,79 €
investissement	- 165 656,28 €	5 936,77 €	- 601 526,14 €	- 761 245,65 €
Total	332 668,12 €	2 838 002,16 €	- 601 526,14 €	2 569 144,14 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 3 330 389.79 € en fonctionnement et déficitaire de 761 245.65 € en investissement.

5.2. Restes à réaliser 2025 reportés sur l'exercice 2026

Opération	détail	Dépenses
2301	Biscarrosse - Poste de relevage	23 091,57 €
2302	Sanguinet - postes de relevage	34 474,00 €
2303	Biscarrosse - Step Birebrac	27 923,59 €
2304	Biscarrosse - Step Plage	120 743,76 €
2401	Programme canalisations 2024	4 380,00 €
2402	Gestion patrimoniale	152 907,93 €
2501	Programme canalisations 2025	238 005,29 €
		601 526,14 €

5.3. Section de fonctionnement

▪ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent 3 105 204.93 € et présentent un taux de réalisation de 254.65 %. Elles représentent 79.74 % des recettes totales 2025. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
013	Atténuations de charges	163,20 €	544,00 €	900,00 €	924,80 €	0,03%
70	Produits des services	1 240 000,00 €	1 391 065,96 €	1 050 000,00 €	3 104 278,80 €	99,97%
75	Autres produits de gestion	- €	- €	- €	1,33 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	168 500,00 €	- €	0,00%
	TOTAL	1 240 163,20 €	1 391 609,96 €	1 219 400,00 €	3 105 204,93 €	100,00%

(1) hors solde d'exécution positif de 498 324.40 €

- **Chapitre 013 – atténuations de charges :**

Ce chapitre voit le remboursement des chèques déjeuners pour la part salariale pour 924.80 €.

- **Chapitre 70 – produits de services :**

Ce chapitre concerne les recettes issues :

- ✓ de la surtaxe assainissement versée par le délégataire du service public pour un montant total de 3 072 639.50 € (dont 1 728 115.52 € au titre de l'année 2025 et 1 344 523.98 € au titre de l'année 2024)
- ✓ des participations au financement de l'assainissement collectif transmises par la commune de Sanguinet pour un montant total de 31 639.30 €, au titre de l'année 2023.

▪ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement totalisent 273 139.54 € et présentent un taux de réalisation de 19.10 %. Elles représentent 25.86 % des dépenses totales 2025. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
011	Charges à caractère général	292 894,26 €	182 770,84 €	179 300,00 €	133 741,74 €	48,96%
012	Charges du personnel	41 232,43 €	70 065,44 €	150 975,00 €	87 831,56 €	32,16%
65	Autres charges de gestion courante	1,41 €	1 531,02 €	100,00 €	0,94 €	0,00%
66	Charges financières	53 165,01 €	48 946,45 €	50 000,00 €	44 570,45 €	16,32%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	1 049 750,00 €	6 994,85 €	2,56%
TOTAL		387 293,11 €	303 313,75 €	1 430 125,00 €	273 139,54 €	100,00%

(1) hors virement à la section d'investissement de 287 599.40 €

- **Chapitre 011 – charges à caractère général** : ce chapitre représente 48.96 % de la section de fonctionnement. Les dépenses concernent les frais liés au fonctionnement du service assainissement ainsi que les différents diagnostics et études, notamment :

- ✓ Compte 6137 – redevances et droits de passage : il s'agit de la redevance d'aspersion annuelle due à l'Office National des Forêts concernant la STEP de Birebrac à Biscarrosse (80 556.49 €)
- ✓ Compte 617 – études et recherches (35 181.00 €) – concerne la STEP de Birebrac à Biscarrosse : suivi environnemental d'aspersion, modélisation hydrodynamique, élaboration du porté à connaissance, dossier de demande d'autorisation environnementale, suivi expérimental

Le solde concerne les frais de fonctionnement liés au service.

- **Chapitre 012 – charges du personnel** : ce chapitre représente 32.16 % de la section. Il est en augmentation de 25.36 % par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par la rémunération et charges associées à la création du poste du « technicien assainissement » à compter du 2 mai.

- **Chapitre 65 – autres charges de gestion** : concerne les arrondis du prélèvement à la source effectué sur les salaires des agents.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 66 – charges financières** : il s’agit des intérêts d’emprunts de l’année. Pour mémoire, aucun recours à l’emprunt n’a eu lieu courant de l’année considérée. Cela concerne les emprunts transférés par la commune de Sanguinet.

5.4. Section d’investissement

Les résultats de clôture 2025 de la section d’investissement font apparaître un déficit de financement à hauteur de 761 245.65 €.

▪ Les ressources d’investissement

Les ressources d’investissement totalisent 788 931.13 € et présentent un taux de réalisation de 39.30 %. Elles représentent 20.26 % des recettes totales 2025. Le détail des ressources d’investissement est le suivant :

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
10	Dotations et fonds propres	271 512,00 €	750 115,12 €	732 732,28 €	732 726,28 €	92,88%
13	Subventions d’investissement	- €	16 582,50 €	- €	49 210,00 €	6,24%
16	Emprunts et dettes	- €	- €	224 869,00 €	- €	0,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	12 198,17 €	- €	- €	- €	0,00%
040	Opérations d’ordre de transfert entre sections	- €	- €	1 049 750,00 €	6 994,85 €	0,89%
TOTAL		283 710,17 €	766 697,62 €	2 007 351,28 €	788 931,13 €	100,00%

(1) hors virement en provenance de la section de fonctionnement de 287 599.40 € et solde d’exécution négatif de

- **Chapitre 10 – dotations et fonds propres** : il s’agit de l’affectation de résultat de l’année 2024
- **Chapitre 13 – subventions d’investissement** : ce chapitre voit le versement du solde de la subvention attribuée par l’agence de l’eau au titre du schéma directeur.
- **Chapitre 040 – opérations d’ordre de transfert entre sections** : ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en recettes de fonctionnement

▪ Les emplois d’investissement

Les emplois d’investissement totalisent 782 994.36 € et présentent un taux de réalisation de 36.77 %. Elles représentent 74,14 % des dépenses totales 2025. Le détail des emplois d’investissement est le suivant :

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CA 2025	Représentativité dans la section
10	Dotations, fonds dives	- €	40 000,00 €	- €	- €	0,00%
16	Emprunts et dettes	112 944,29 €	116 478,27 €	125 000,00 €	120 169,69 €	15,35%
20 à 23	Opérations d’équipements	25 543,33 €	908 900,51 €	1 835 795,00 €	662 824,67 €	84,65%
45	Opérations sous mandats	12 198,17 €	- €	- €	- €	0,00%
040	Opérations d’ordre de transfert entre section	- €	- €	168 500,00 €	- €	0,00%
TOTAL		150 685,79 €	1 065 378,78 €	2 129 295,00 €	782 994,36 €	100,00%

(1) hors solde d’exécution positif de 165 656.28 €

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 16 – emprunts et dettes** : il s'agit du remboursement de l'année du capital d'emprunts.
- **Chapitres 20 à 23 – opérations d'équipements** : la dépense 662 824.67 € se décompose de la façon suivante selon les opérations ci-après réparties par commune :

n° opération	nom de l'opération	détail	montant des dépenses
sous-total programme réseaux 2025			260 767,05 €
2501	Biscarrosse	Campéole	43 728,75 €
		boulevard Arcachon	8 170,00 €
		avenue de la République	17 075,50 €
		impasse des Oyats	18 655,90 €
		impasse de Cazaous	85 714,70 €
		rue Libellules	23 246,50 €
		rue des Chataigners	900,00 €
		rue de la Bergerie	12 695,80 €
		frais d'insertion	360,00 €
	Sanguinet	petits travaux et banchements	23 768,40 €
		cœur de village	26 451,50 €
sous-total programme réseaux 2024			159 893,75 €
2401	Biscarrosse	route Parterre	16 000,00 €
		boulevard Arcachon	272,25 €
		Gendarmerie CEL	6 193,50 €
		chemin de Navarrosse	23 995,00 €
	Sanguinet	Aiguille/Vire Vents	83 996,00 €
		cœur de village	28 000,00 €
		panneaux de chantier	1 437,00 €
sous-total hors programme réseaux			242 163,87 €
2300	Equipements service	matériel (caméra, sangle et matériel gaz alerte)	3 903,60 €
		matériel informatique et téléphonique	1 919,70 €
2301	Biscarrosse - postes de relevage	Levé topographique	1 125,00 €
		création de CAV indépendantes	7 000,00 €
		travaux de réhabilitation postes de relevage	11 941,21 €
		réfection toiture	6 875,94 €
		MOE réhabilitation poste de relevage	2 144,72 €
		création d'une dalle béton PR Mathiou et Golf	4 686,00 €
		création de deux postes de refoulement	8 040,00 €
		frais d'insertion	720,00 €
2303	Biscarrosse - STEP Birebrac	travaux	64 628,53 €
2304	Biscarrosse - STEP Plage	mission contrôle technique	800,00 €
		frais d'insertion	720,00 €
		relevé topographique	1 760,00 €
		mission géotechnique	11 526,90 €
		mission maîtrise d'œuvre réhabilitation station	32 890,20 €
2402	Gestion patrimoniale	frais d'insertion	90,00 €
		diagnostic création piézomètres	9 060,00 €
		étude réutilisation des eaux usées traitées	9 734,00 €
		étude d'analyse et de défaillance des systèmes	6 050,00 €
		Sanguinet	schéma directeur assainissement collectif
TOTAL			662 824,67 €

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

6. Budget annexe zone d'activités Altaïr à Biscarrosse

Il s'agit, comme les quatre autres zones, d'un budget soumis à une gestion de stocks de terrains aménagés selon l'inventaire intermittent et donc suivie au travers de mouvements d'ordre qui rendent complexe la compréhension du document budgétaire. A ce titre, le présent rapport de présentation n'explique que les seuls mouvements réels. Ce choix doit permettre de mieux appréhender les comptabilisations « effectives » de l'année.

▪ Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	106 707,13 €	- €	- €	106 707,13 €
investissement	- 518 431,75 €	- 28 739,33 €	- €	- 547 171,08 €
Total	- 411 724,62 €	- 28 739,33 €	- €	- 440 463,95 €

Le résultat de clôture est excédentaire de 106 707,13 € en fonctionnement et déficitaire de 547 171,08 € en investissement.

Seules les recettes et dépenses réelles sont reportées dans les tableaux ci-après.

▪ Recettes de fonctionnement

Aucune recette réelle n'a été réalisée en 2025.

▪ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
011	Charges à caractère général	2 500,00 €	- €	- €	- €
66	Charges financières	3 657,98 €	2 445,33 €	3 000,00 €	1 219,33 €
TOTAL		6 157,98 €	2 445,33 €	3 000,00 €	1 219,33 €

(1) hors prélèvement en faveur de la section d'investissement de 103 707,13 €

- **Chapitre 66 - charges financières** : il s'agit des remboursements des intérêts d'emprunts

7. Budget annexe zone d'activités Achernar à Ychoux

▪ Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	- 8 855,10 €	- €	- €	- 8 855,10 €
investissement	- 755 495,09 €	- 219 022,56 €	- €	- 974 517,65 €
Total	- 764 350,19 €	- 219 022,56 €	- €	- 983 372,75 €

Le résultat de clôture est déficitaire de 8 855,10 € en fonctionnement et de 974 517,75 € en investissement.

▪ Recettes de fonctionnement

Aucune recette réelle n'a été réalisée en 2025.

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

▪ **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
011	Charges à caractère général	206 721,89 €	52 526,73 €	253 600,00 €	181 914,81 €
66	Charges financières	4 723,12 €	3 157,37 €	3 000,00 €	1 574,37 €
TOTAL		211 445,01 €	55 684,10 €	256 600,00 €	183 489,18 €

(1) hors virement à la section d'investissement de 10 644,90 € et solde d'exécution négatif de 8 855,10 €

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** – se décomposent de la façon suivante :

Achats études et prestations (68 570.64 €) :

- ✓ Rachat parcelle SCI SMOL pour 68 570.64 €

Travaux (111 597.42 €) :

- ✓ Viabilisation complète en eau potable pour 93 624.74 €
- ✓ Entretien des dépendances communautaires pour 11 043.00 €
- ✓ Création d'un poteau incendie pour 5 104.50 €
- ✓ Viabilisation de l'ensemble des lots en génie civil et communications électroniques pour 1 825.18 €

Energie : électricité nécessaire au fonctionnement de la station de relevage pour 127.75 €

Frais accessoires (1 619.00 €) : Cotisations DFCL pour 40,00 € et taxe foncière pour 1 579 €

- **Chapitre 66 - charges financières** : il s'agit des remboursements des intérêts d'emprunts

8. Budget annexe zone d'activités Alhena à Sanguinet

▪ **Résultats 2025**

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	- 202 842,23 €	- €	- €	- 202 842,23 €
investissement	451 567,12 €	- 117 014,64 €	- €	334 552,48 €
Total	248 724,89 €	- 117 014,64 €	- €	131 710,25 €

Le résultat de clôture est déficitaire de 202 842,23 € en fonctionnement et excédentaire de 334 552.48 € en investissement.

▪ **Recettes de fonctionnement**

Aucune recette réelle n'a été réalisée en 2025.

▪ **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
011	Charges à caractère général	357,47 €	48 704,43 €	5 500,00 €	635,20 €
66	Charges financières	9 483,18 €	8 414,65 €	8 000,00 €	7 346,12 €
TOTAL		9 840,65 €	57 119,08 €	13 500,00 €	7 981,32 €

(1) hors solde d'exécution négatif de 202 842,23 €

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** - se décomposent notamment des dépenses suivantes :

Fournitures : autocollant signalétique pour 532.00 €

Frais accessoires (103.20 €) : cotisation auprès de la DFCI pour 9.20 € et taxe foncière pour 94.00 €

- **Chapitre 66 - charges financières** : il s'agit des remboursements des intérêts d'emprunts

9. Budget annexe zone d'activités La Mountagnotte à Biscarrosse

▪ Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	80 120,72 €	139 226,17 €	- €	219 346,89 €
investissement	- 2 538 154,76 €	- 1 214 642,74 €	- €	- 3 752 797,50 €
Total	- 2 458 034,04 €	- 1 075 416,57 €	- €	- 3 533 450,61 €

Le résultat de clôture est excédentaire en fonctionnement de 219 346.89 € et déficitaire de 3 752 797.50 € en investissement.

▪ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
70	Vente de produits	- €	- €	- €	63 466,67 €
74	Subventions et dotations	- €	- €	- €	57 425,70 €
75	Autres produits de gestion	15 388,00 €	15 909,24 €	15 000,00 €	18 333,80 €
TOTAL		15 388,00 €	15 909,24 €	15 000,00 €	139 226,17 €

(1) Hors solde d'exécution positif 80 120.72 €

- ✓ **Chapitre 70 – vente de produits** – il s'agit de la vente de la parcelle CI 1220 d'une superficie de 1 904 m² pour un montant de 63 466.67 € à la SAS 2B Habitat.
- ✓ **Chapitre 74 – subventions et dotations** – voit l'inscription du 1^{er} acompte de la DETR au titre de l'année 2023 pour 57 425.70 €
- ✓ **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante** – voit l'inscription de la location des parcelles :
 - CI 1239 au titre de l'AOT au nom de GUERRO Michel pour 2 145.04 €
 - CI 1240 auprès de l'entreprise COLAS pour un montant de 18 333.80 €

▪ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
011	Charges à caractère général	710 915,76 €	1 566 593,63 €	2 190 000,00 €	1 214 642,74 €
TOTAL		710 915,76 €	1 566 593,63 €	2 190 000,00 €	1 214 642,74 €

(1) Hors virement à la section d'investissement de 155 120.72 €

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** - pour 1 214 642.74 €, concerne les travaux :
Achats études, prestations et autres (51 285.37 €) :
 - ✓ Etude préalable à une opération d'aménagement pour 41 770.50 €
 - ✓ Entretien des dépendances pour 7 465.00 €
 - ✓ Frais d'insertion pour 1 331.12 €
 - ✓ Frais de bornage pour 718.75 €Travaux (1 163 357.37 €) :
 - ✓ Enrobé, aménagement voirie pour 899 682.71 €
 - ✓ Réseaux électriques pour 166 463.73 €
 - ✓ Maîtrise d'œuvre pour 33 405.39 €
 - ✓ Terrassement, démolition pour 32 273.08 €
 - ✓ Espaces verts pour 31 532.46 €

10. Budget annexe zone d'activités La Calle à Parentis-en-Born

▪ Résultats 2025

Section	Résultats reportés 2024	Résultat d'exécution 2025	Restes à réaliser 2025	Résultat de clôture 2025
	1	2	3	=1+2+3
fonctionnement	- 28 403,54 €	- 101 158,97 €	- €	- 129 562,51 €
investissement	- 137 124,29 €	90 621,24 €	- €	- 46 503,05 €
Total	- 165 527,83 €	- 10 537,73 €	- €	- 176 065,56 €

Le résultat de clôture est déficitaire de 129 562.51 € en fonctionnement et de 46 503.05 € en investissement.

▪ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
70	Produits des services	- €	72 044,00 €	- €	67 000,00 €
TOTAL		- €	72 044,00 €	- €	67 000,00 €

(1) Hors solde d'exécution positif de 15 535,63 €

Il s'agit de la vente de la parcelle AX 1119 d'une superficie totale de 2 383 m² pour un montant de 67 000 € à la société FL Construction.

▪ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2025 (1)	CFU 2025
011	Charges à caractère général	134 997,31 €	770,00 €	103 000,00 €	77 536,93 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	770,00 €	0,80 €	0,80 €

(1) Hors virement à la section d'investissement de €

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** – concernent les travaux Rue de la Coopérative pour 68 406.93 €, de l'entretien des dépendances communautaires pour 8 770.00 € et pose d'une borne pour 360.00 €
- **Chapitre 65 – autres charges courantes** – concernent les créances irrécouvrables de plus de deux ans pour 0.80 €

Accusé de réception en préfecture
 040-24400873-20260310-2026-038-DE
 Date de télétransmission : 01/04/2026
 Date de réception préfecture : 01/04/2026

III - RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Section/budget	Résultat reporté 2024	Recettes de l'exercice 2025	Dépenses de l'exercice 2025	Résultat d'exécution 2025	Résultat de clôture 2025
Fonctionnement					
budget principal	3 664 917,20 €	15 875 746,74 €	11 678 249,58 €	4 197 497,16 €	7 862 414,36 €
REOM (1)	344 376,32 €	424 302,95 €	- 1 364 578,28 €	1 788 881,23 €	2 133 257,55 €
gestion rivières	- 12 399,90 €	3 042,59 €	30 767,95 €	- 27 725,36 €	- 40 125,26 €
aérodrome	- €	155 293,78 €	194 889,05 €	- 39 595,27 €	- 39 595,27 €
eau potable	- €	2 961 197,21 €	1 073 866,59 €	1 887 330,62 €	1 887 330,62 €
assainissement	498 324,40 €	3 105 204,93 €	273 139,54 €	2 832 065,39 €	3 330 389,79 €
ZA Altaïr	106 707,13 €	548 390,41 €	548 390,41 €	- €	106 707,13 €
ZA Achemar	- 8 855,10 €	976 092,02 €	976 092,02 €	- €	- 8 855,10 €
ZA Alhena	- 202 842,23 €	364 252,09 €	364 252,09 €	- €	- 202 842,23 €
ZA La Mountagnotte	80 120,72 €	3 892 023,67 €	3 752 797,50 €	139 226,17 €	219 346,89 €
ZA La Calle	- 28 403,54 €	113 503,05 €	214 662,02 €	- 101 158,97 €	- 129 562,51 €
Total fonctionnement	4 441 945,00 €	28 419 049,44 €	17 742 528,47 €	10 676 520,97 €	15 118 465,97 €
Investissement					
budget principal	- 2 432 839,14 €	6 890 059,00 €	5 538 610,56 €	1 351 448,44 €	- 1 081 390,70 €
REOM (1)	- €	- €	- €	- €	- €
gestion rivières	- 102 433,86 €	15 367,80 €	14 258,43 €	1 109,37 €	- 101 324,49 €
aérodrome	- 159 890,27 €	9 826,34 €	284 428,95 €	- 274 602,61 €	- 434 492,88 €
eau potable	- 1 538 705,53 €	3 637 140,84 €	2 636 699,47 €	1 000 441,37 €	- 538 264,16 €
assainissement	- 165 656,28 €	788 931,13 €	782 994,36 €	5 936,77 €	- 159 719,51 €
ZA Altaïr	- 518 431,75 €	545 951,75 €	574 691,08 €	- 28 739,33 €	- 547 171,08 €
ZA Achemar	- 755 495,09 €	791 028,47 €	1 010 051,03 €	- 219 022,56 €	- 974 517,65 €
ZA Alhena	451 567,12 €	348 924,65 €	465 939,29 €	- 117 014,64 €	334 552,48 €
ZA La Mountagnotte	- 2 538 154,76 €	2 538 154,76 €	3 752 797,50 €	- 1 214 642,74 €	- 3 752 797,50 €
ZA La Calle	- 137 124,29 €	137 124,29 €	46 503,05 €	90 621,24 €	- 46 503,05 €
Total investissement	- 7 897 163,85 €	15 702 509,03 €	15 106 973,72 €	595 535,31 €	- 7 301 628,54 €
Cumul fnct. & invst.					
budget principal	1 232 078,06 €	22 765 805,74 €	17 216 860,14 €	5 548 945,60 €	6 781 023,66 €
REOM (1)	344 376,32 €	424 302,95 €	- 1 364 578,28 €	1 788 881,23 €	2 133 257,55 €
gestion rivières	- 114 833,76 €	18 410,39 €	45 026,38 €	- 26 615,99 €	- 141 449,75 €
aérodrome	- 159 890,27 €	165 120,12 €	479 318,00 €	- 314 197,88 €	- 474 088,15 €
eau potable	- 1 538 705,53 €	6 598 338,05 €	3 710 566,06 €	2 887 771,99 €	1 349 066,46 €
assainissement	332 668,12 €	3 894 136,06 €	1 056 133,90 €	2 838 002,16 €	3 170 670,28 €
ZA Altaïr	- 411 724,62 €	1 094 342,16 €	1 123 081,49 €	- 28 739,33 €	- 440 463,95 €
ZA Achemar	- 764 350,19 €	1 767 120,49 €	1 986 143,05 €	- 219 022,56 €	- 983 372,75 €
ZA Alhena	248 724,89 €	713 176,74 €	830 191,38 €	- 117 014,64 €	131 710,25 €
ZA La Mountagnotte	- 2 458 034,04 €	6 430 178,43 €	7 505 595,00 €	- 1 075 416,57 €	- 3 533 450,61 €
ZA La Calle	- 165 527,83 €	250 627,34 €	261 165,07 €	- 10 537,73 €	- 176 065,56 €
Total général	- 3 455 218,85 €	44 121 558,47 €	32 849 502,19 €	11 272 056,28 €	7 816 837,43 €

(1) redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20260310-2026-038-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026